

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 19

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. — Services généraux.

III. — Direction des Journaux officiels.

VII. — Conseil économique et social.

Rapporteur spécial : M. Roger HOUDET

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.

Voilà les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexes 18 et 19), 1108 (tomes I et II, annexe XI), 1136 et in-8° 266.

Sénat : 22 (1964-1965).

TABLE DES MATIERES

	Pages.
Introduction	3
PREMIÈRE PARTIE. — Analyse des crédits	5
I. — <i>Services centraux</i>	5
A. — Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique.....	6
B. — Direction de la documentation et de la diffusion.....	6
C. — Centre de renseignements administratifs.....	8
D. — Bureau d'investissements en Afrique.....	8
II. — <i>Etablissements d'enseignement</i>	9
A. — Ecole nationale d'administration.....	9
B. — Institut des hautes études d'Outre-Mer.....	10
C. — Centre des hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes.....	11
III. — <i>Organismes à caractère social</i>	12
A. — Haut Comité de la jeunesse.....	12
B. — Haut Comité d'études et d'informations sur l'alcoolisme.....	12
C. — Délégation générale à la promotion sociale.....	13
IV. — <i>Organisme relatif à l'équipement</i>	16
Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale	16
V. — <i>Organismes scientifiques</i>	18
A. — Délégation générale à la recherche scientifique et technique	18
B. — Commissariat à l'énergie atomique et Euratom.....	18
C. — Centre national d'études spatiales.....	21
DEUXIÈME PARTIE. — Examen d'emploi des crédits proposés	22
I. — <i>La promotion sociale</i>	22
II. — <i>Recherche scientifique et technique</i>	31
III. — <i>Recherches spatiales</i>	38
IV. — <i>L'énergie atomique</i>	47
V. — <i>L'aménagement du territoire</i>	55
Observations de la Commission	73
Annexe	74
TROISIÈME PARTIE. — Journaux officiels	80
QUATRIÈME PARTIE. — Conseil économique et social	82
Dispositions spéciales	83

Mesdames, Messieurs,

Du point de vue budgétaire, les services du Premier Ministre portent sur de nombreux services, organisations, délégations et commissariat, dont la diversité est grande et l'importance très variable. Ces services sont placés soit sous l'autorité directe du Premier Ministre, soit par délégation sous l'autorité d'un Ministre ou Secrétaire d'Etat. Certaines sections du budget visent simplement l'organisation d'une saine administration, d'autres au contraire ont une influence profonde, par leur action, sur l'économie nationale, l'équilibre géographique de cette économie, la formation des hommes appelés à une reconversion économique ou à une promotion dans leur cadre. D'autres enfin peuvent marquer indirectement la politique internationale de la France.

L'ensemble du budget du Premier Ministre est examiné par différents rapporteurs spéciaux : la répartition des sections entre ces rapporteurs est faite différemment à l'Assemblée nationale et au Sénat, ce qui ne facilite pas les recherches de nos collègues.

Le présent rapport ne concerne que les :

Section I. — Services généraux.

Section III. — Direction des Journaux officiels.

Section VII. — Conseil économique et social.

Le montant total des crédits que le Gouvernement vous demande de voter en ce qui concerne ces trois sections du budget du Premier Ministre, s'élève à 2.705.063.053 F en 1965 contre 2.443.853.258 F en 1964, soit une augmentation de 11 %.

Les autorisations de programme passent de 2.178.350.000 F en 1964 à 2.384.550.000 F en 1965, soit une majoration de 9 %.

Le tableau de la page suivante montre que les moyens de service sont en faible augmentation ; cette augmentation couvre principalement les charges de revalorisation des traitements des services généraux et la création d'emplois au centre national d'études spatiales. Les dépenses d'interventions publiques sont réduites d'un million de francs sur la dotation du Fonds national de promotion sociale.

Les dépenses en capital sont majorées pour le fonds de développement de la recherche scientifique (40 millions de francs), le programme de recherches spatiales (64 millions de francs), le F. I. A. T. (90 millions de francs) et l'énergie atomique (60 millions de francs).

Nous examinerons successivement ces différents points.

COMPARAISON

des crédits ouverts dans la loi de finances pour 1964.
des crédits proposés dans la loi de finances pour 1965.

SERVICES	1964	1965				DIFFERENCES	
		Mesures acquises.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	1964/1965.	
		(En francs.)					%
CRÉDITS DE PAIEMENT							
Dépenses ordinaires :							
Titre III.....	159.206.578	+ 5.532.632	164.739.210	+ 1.483.843	166.223.053	7.016.475	+ 4,4
Titre IV.....	25.496.680	»	25.496.680	— 1.006.680	24.490.000	— 1.006.680	— 3,9
Total	<u>184.703.258</u>	<u>+ 5.532.632</u>	<u>190.235.890</u>	<u>+ 477.163</u>	<u>190.713.053</u>	<u>6.009.795</u>	<u>+ 3,2</u>
Dépenses en capital :							
Titre V.....	100.650.000	»	79.400.000	61.850.000	141.250.000	+ 40.600.000	+ 40
Titre VI.....	2.158.500.000	»	971.000.000	1.402.100.000	2.373.100.000	+ 214.600.000	+ 10
Total	<u>2.443.853.258</u>	<u>»</u>	<u>1.050.400.000</u>	<u>1.463.950.000</u>	<u>2.514.350.000</u>	<u>+ 255.200.000</u>	<u>+ 11</u>
Total des crédits de paiement	<u>2.443.753.258</u>	<u>+ 5.532.632</u>	<u>1.240.635.890</u>	<u>1.464.427.163</u>	<u>2.705.063.053</u>	<u>+ 281.309.795</u>	<u>+ 10</u>
AUTORISATIONS DE PROGRAMME							
Titre V.....	113.850.000	»	»	»	109.450.000	— 4.400.000	— 3,8
Titre VI.....	2.064.500.000	»	»	»	2.275.100.000	+ 210.600.000	+ 10,2
Total des autorisations.....	<u>2.178.350.000</u>	<u>»</u>	<u>»</u>	<u>»</u>	<u>2.384.550.000</u>	<u>+ 206.200.000</u>	<u>+ 9,4</u>

PREMIERE PARTIE

ANALYSE DES CREDITS

I. — Services centraux.

Les dépenses ordinaires et en capital des services centraux sont indiquées dans le tableau suivant :

NATURE DES DEPENSES	1964	1965	DIFFERENCES entre 1964 et 1965.
TITRE III			
Personnel	21.938.952	21.082.756	— 856.196
Matériel et fonctionnement.....	8.447.437	8.240.463	— 206.974
Fonds spéciaux	68.025.065	66.723.024	— 1.303.041
Divers	120.000	120.000	»
TITRE IV			
Action sociale	6.680	»	— 6.680
TITRE V			
Equipement	250.000	850.000	+ 600.000
Total	93.789.134	97.016.243	— 1.772.891

La réduction des dépenses entre les deux budgets provient :

1° De la suppression d'un chapitre ouvert exceptionnellement en 1964 (chapitre 31-94 : 3,4 millions) pour augmentation des rémunérations servies aux personnels pris en charge par les diverses sections du budget ; en 1965 la procédure est modifiée : les crédits correspondant à l'augmentation des rémunérations de la fonction publique sont globalement inscrits au budget des charges communes ;

2° D'une réduction pour la deuxième année (chapitre 37-91 : 1.303.041 F) des Fonds spéciaux à destination particulière.

A. — La seule mesure nouvelle à signaler est la création d'emplois à la *Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique* pour faire face à ses nouvelles attributions résultant de la réforme du statut du corps des Administrateurs civils (loi du 2 juillet 1964). L'unification des 22 corps d'Administrateurs civils en un seul corps dans le but d'assurer l'unité de ces fonctionnaires et leur mobilité dans les différentes administrations centrales et, éventuellement, les services extérieurs, appelait une gestion de ce nouveau corps concentrée à l'échelon interministériel.

L'effectif initial de ce corps unique est de 2.000 personnes en fonctions dans les divers départements ministériels : cet effectif doit être ramené sur dix ans à 1.400 personnes.

Cette gestion conduisait notamment à l'établissement d'un tableau d'avancement unique, arrêté par une même autorité, tous les fonctionnaires du corps étant placés, quelle que soit leur affectation, sur un même plan au regard de l'avancement. Pour laisser aux Ministres utilisateurs l'autorité indispensable sur leurs collaborateurs, ceux-ci dressent un tableau préparatoire dont l'ordre ne pourra être modifié par le tableau définitif.

Le rôle nouveau dévolu à la *Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique* comporte des tâches de conception et de réglementation et l'examen des situations nouvelles pour permettre au Premier Ministre d'assurer son pouvoir d'intervention, de décision et de contrôle sur l'unité et la mobilité du corps des Administrateurs civils.

Dans ce but, il est créé sept emplois nouveaux gagés par des suppressions d'emplois sur d'autres budgets.

B. — *Direction de la documentation et de la diffusion.*

Votre Commission des Finances a regretté les années précédentes l'indigence de moyens d'une direction dont nous apprécions la qualité des services rendus et la valeur des travaux exécutés. Ces moyens restent les mêmes cette année ; si la Direction est autorisée à acquérir deux véhicules utilitaires, la dépense devra être couverte par fonds de concours à provenir de la vente de publications.

Ce service continue son installation à Aubervilliers (comptabilité, diffusion et entrepôts de documents) d'une part, la termine dans les anciens locaux du quai Voltaire occupés précédemment par la Direction des Journaux Officiels d'autre part ; l'installation définitive de la Direction au quai Voltaire sera faite à la fin du premier semestre 1965.

Le service adapte continuellement ses éditions aux besoins nouveaux pour une plus large diffusion de la documentation.

L'intérêt porté tant en France qu'à l'étranger aux problèmes de l'Afrique du Nord rendait souhaitable le développement des ressources documentaires concernant cette région. La Direction de la Documentation, avec l'appui du Ministère des Affaires Algériennes et du Ministère des Affaires étrangères, a créé le bulletin documentaire « Maghreb » auquel collaborent plusieurs spécialistes des problèmes nord-africains.

Elle a également, depuis le début de l'année 1964, développé l'acquisition de documents se rapportant à l'Amérique du Sud.

Les travaux de documentation sur l'U. R. S. S. ont permis de faire évoluer la chronique U. R. S. S. vers une formule nouvelle répondant mieux aux besoins actuels.

Enfin, la documentation sur l'Afrique a été considérablement enrichie par des acquisitions diverses.

Pour permettre aux administrations et au public d'avoir accès plus facilement à la documentation officielle, diverses mesures ont été prises : la Direction s'emploie à répondre directement à toutes demandes même lorsqu'elles concernent des documents administratifs ne figurant pas dans ses réserves.

Elle a fait imprimer de nombreux rapports établis par des Commissions et des Comités officiels :

- rapport sur la politique de coopération (rapport Jeanneney) ;
- rapport sur la politique des revenus (rapport Massé) ;
- rapport sur les aides à la promotion sociale, etc.

Pour mieux faire connaître aux jeunes Français les institutions et les grands problèmes de leur pays, des notices succinctes ont été largement diffusées dans les milieux enseignants, dans le cadre de la publication mensuelle « Cahiers français ».

A Aubervilliers les travaux ont été commencés. Ils seront exécutés par tranches annuelles. Les premiers transferts de services doivent intervenir avant la fin de l'année 1964.

Votre Commission souhaite que cette tâche soit facilitée par l'accroissement des moyens mis à la disposition de la Direction et par une meilleure coordination de la Direction avec les services de documentation et d'information des différents ministères.

C. — *Centre de renseignements administratifs.*

Il est prévu un crédit (chapitre 57-02) de 200.000 F pour l'installation d'un nouveau standard téléphonique du centre. Le bon fonctionnement de l'installation téléphonique est évidemment la condition de l'efficacité du service et du rendement du personnel.

Le centre reçoit journallement 700 à 900 communications téléphoniques ; il peut y répondre avec le personnel mis à sa disposition par les administrations. Mais il semble qu'après huit années de fonctionnement ce service soit encore peu connu : il lui serait utile de renouveler, près de l'opinion publique, la présentation qui en avait été faite en 1956.

D. — *Bureau d'investissements en Afrique.*

Comme l'avait demandé votre Commission des Finances, le Bureau d'investissements en Afrique a été dissous par le décret n° 64-907 du 3 septembre 1964. Les transformations intervenues dans les rapports politiques entre la métropole et les pays d'Afrique du Nord ont conduit à reviser la structure des organismes qui assurent les investissements publics français dans ces pays et amènent normalement à en réduire le nombre.

Les actions présentement dévolues au B. I. A. seront poursuivies suivant leurs compétences par le Bureau de recherches géologiques et minières (B. R. G. M.), la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie (C. E. D. A.) et le Bureau de recherches du pétrole (B. R. P.). Participations, droits et créances du B. I. A. leur seront dévolus.

Les crédits ouverts au B. I. A. en 1964 ont été employés :

— à poursuivre, en liaison avec E. D. F., les expériences de pluie provoquée ;

— à achever les études préliminaires concernant le gisement de fer de Gara-Djebilet.

II. — Etablissements d'enseignement.

A. — Ecole nationale d'administration.

La subvention à l'Ecole nationale d'administration passe de 6.562.834 francs en 1964 à 7.468.645 francs en 1965, soit une augmentation de 13,8 %.

Cette augmentation couvre en majeure partie :

1° La majoration des rémunérations de la fonction publique (569.581 F) ;

2° Les charges dues à la modification de l'effectif des élèves et des stagiaires (369.230 F).

L'effectif des élèves passera en effet de :

	<u>1964</u>		<u>1965</u>
Première année.....	122	à	93
Deuxième année.....	93	à	126
Troisième année.....	65	à	88

Le nombre des places mises au concours reste fixé depuis 1963 à 93, dont 62 pour le premier concours et 31 pour le second.

Le recrutement est toujours excellent : au concours de septembre 1964, il y eut 543 candidats pour 62 places au premier concours, 166 candidats pour 31 places au deuxième concours.

Par contre, nous avons constaté les années précédentes la désaffection des fonctionnaires envers les cycles préparatoires

aux concours d'entrée à l'école ainsi que le montre le tableau suivant :

**Renseignements statistiques relatifs au concours d'admission
au cycle préparatoire de 1960 à 1964.**

DESIGNATION	1960	1961	1962	1963	1964
Première série (Cycle court ouvert aux agents de la catégorie A) :					
Candidats	101	121	98	85	81
Présents	92	113	92	73	73
Admissibles	33	38	44	42	44
Admis	15	20	26	25	31
Nombre de places mises au concours..	20	20	31	31	31
Deuxième série (cycle long ouvert aux agents des autres catégories) :					
Candidats	168	155	107	76	102
Présents	159	144	92	62	87
Admissibles	67	53	54	36	39
Admis	33	36	30	17	28
Nombre de places mises au concours..	40	40	62	62	62

Les résultats de l'année 1964 et les prévisions 1965 indiquent que le cycle court est suivi par les fonctionnaires de la catégorie A mais que le nombre de candidatures au cycle long est encore très décevant. Votre Commission attire l'attention du Conseil d'administration de l'Ecole sur ce problème de la promotion intellectuelle des fonctionnaires des catégories autres que A que constitue le passage à l'E. N. A.

B. — Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer.

Par analogie avec l'enseignement de l'E. N. A., les trois chaires de cet Institut ont été supprimées : deux en 1964, la troisième en 1965. Les trois chaires sont transférées à la Faculté de droit et des sciences économiques et les cours suivis en commun par les élèves de la Faculté et de l'Institut. Par contre, il est créé trois postes d'assistants pour assurer l'encadrement des travaux pratiques plus nombreux : exercices essentiellement concrets tels que l'étude approfondie de dossiers spéciaux à chaque section et l'exposé des problèmes usuels par les élèves groupés en petites équipes de travail.

Ainsi trois objectifs ont été atteints : en premier lieu, la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Paris dispose d'un département de droit et d'économie d'Afrique et de Madagascar ; ensuite les élèves de l'Institut bénéficient d'un meilleur encadrement ; enfin, il y a suppression du double enseignement entre la Faculté et l'Institut.

Mais on constate une diminution importante du nombre d'élèves :

1963	837
1964	779
1965 (prévision)	515

Cette diminution provient du fait que les Etats africains, malgache et algérien ont mis en place leurs propres écoles d'administration et assurent sur place la formation au premier stade de leur personnel administratif : le nombre d'élèves de la section administrative de l'Institut tombe de 357 en 1963 à 160 en 1965.

Toutefois, l'Institut continue son rôle en prenant en charge pour une année les meilleurs élèves de ces écoles locales qui viennent accomplir en France un stage comprenant des enseignements théoriques et pratiques à l'Institut même, puis au sein d'une administration française. 80 stagiaires sont prévus en 1965.

Ces diverses modifications dans l'enseignement et le recrutement des élèves amènent une réduction de crédits de 25.932 francs.

C. — *Centre des Hautes Etudes administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes.*

Les événements et les changements de structure survenus en Afrique et en Asie nécessitent, pour les fonctionnaires ou personnes du secteur privé qui ont à en connaître, des informations précises d'ordre géographique, politique, social, économique sur ces territoires. Une vue nouvelle des problèmes doit leur être donnée par un organisme spécialisé suivant de près cette évolution. C'est l'objet imparti au Centre d'études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes. Le stage de perfectionnement est de trois mois. Il fut suivi par 36 auditeurs en 1962 et 1963 et par 23 en 1964.

Tout en reconnaissant l'intérêt de ce stage de perfectionnement et des journées d'information qui y sont jointes, votre Commission des Finances pense que ces stages de perfectionnement et d'information pourraient être assurés par l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer sans maintenir un centre spécial.

III. — Organismes à caractère social.

A. — Haut Comité de la Jeunesse.

La subvention de 1964 est reconduite.

La commission « Equipement animation » a édité une deuxième brochure spéciale sur ses travaux ; en 1965, elle étudiera, en liaison avec le Haut Comité des Sports, le problème des bases de plein air.

La commission « Jeunesse information » resserre ses liens avec la R. T. F. et la presse.

La commission « Accueil » a obtenu en 1964 des résultats très appréciables dans le domaine de l'hébergement, le tourisme culturel, le travail temporaire.

Elle étudie aussi le problème des échanges de jeunes travailleurs à l'intérieur de la C. E. E.

La commission « Jeunesse coopération » s'occupe du logement et de l'accueil des jeunes travailleurs africains.

Le Haut Comité de la Jeunesse coordonne les activités des commissions ministérielles : armées-jeunesse, jeunesse-travaux publics, jeunesse-agriculture.

B. — Haut Comité d'études et d'information sur l'alcoolisme.

La subvention accordée à ce Haut Comité sera de 2.560.000 F en 1965, sensiblement la même qu'en 1963 et 1964.

Ces subventions ont été réparties de la manière suivante sur les exercices précédents :

	1963	1964
	(En francs.)	
Etudes	130.000	225.000
Action éducative.....	180.000	260.000
Propagande	2.001.000	2.002.000
Subventions	64.000	89.000
	<hr/> 2.375.000	<hr/> 2.576.000

Les études se sont poursuivies dans les domaines économiques et sociologiques, notamment par une enquête sur les incidences de l'alcool dans les accidents de la route.

L'action éducative a consisté en l'édition d'une brochure d'information générale destinée aux enseignants. Des subventions ont été versées aux maisons de jeunes.

L'affichage a été maintenu pendant toute l'année sur les transports publics et les stades, en particulier sur les transports des villes de France situées dans les régions les plus touchées par l'alcoolisme ; il a été maintenu pendant quatre mois dans les wagons du métro et sera conservé en 1965. L'information a été développée par des publications destinées aux femmes et aux adolescents. De nouveaux films d'entraide réalisés avec le concours de la Marine ont été projetés dans toute la France ; l'O. R. T. F. a diffusé les informations du Haut Comité qui a subventionné l'adaptation d'un film de long métrage sur l'alcoolisme et la désintoxication.

En 1965, sera ouverte une campagne de presse dans les quotidiens régionaux de grande pénétration rurale.

C. — *Délégation générale à la promotion sociale* (1).

Pas de changement dans les moyens des services. Les frais d'installation des nouveaux bureaux de la Délégation, rue de Varenne, sont compensés par l'économie du loyer payé au propriétaire de l'ancienne résidence, cité Varenne.

La dotation du Fonds national de la promotion sociale est réduite de un million (23.140.000 F). Pour comprendre l'incidence de cette réduction, il faut inclure cette dotation dans l'ensemble des crédits ministériels (voir tableau ci-après) affectés à la promotion sociale.

(1) Voir Deuxième partie, page 22.

Récapitulation, par Ministère, des crédits de promotion sociale.

	CREDITS accordés en 1963.	CREDITS accordés en 1964. (En francs.)	CREDITS proposés pour 1965.
I. — Promotion sociale (application de la loi du 31 juillet 1959).			
Agriculture	16.400.000	18.210.000	18.260.000
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	»	270.000	270.000
Education nationale :			
Education nationale	23.571.000	27.000.000	31.463.500
Jeunesse et Sports.....	1.000.000	2.070.000	2.070.000
Industrie	970.000	990.000	990.000
Services du Premier Ministre :			
I. — Services généraux (Fonds national de la promotion sociale).	19.569.000	24.140.000	23.140.000
X. — Commissariat au Tourisme....	»	30.000	30.000
Santé publique et Population.....	»	900.000	900.000
Travail	5.086.815	(a) 3.586.815	6.236.815
Travaux publics et Transports :			
I. — Travaux publics et Transports :			
a) Ponts et Chaussées.....	1.325.000	(b) 2.677.500	2.214.000
c) Voies navigables	»	103.500	103.500
II. — Aviation civile	4.000	9.000	9.000
III. — Marine marchande	681.000	900.000	900.000
Armées	»	2.430.000	5.767.803
Totaux (I)	68.606.815	83.316.815	92.354.618
II. — Pour mémoire.			
Travail. — Formation professionnelle des adultes (F. P. A.).			
a) Subventions aux organismes gestionnaires des centres de formation professionnelle des adultes pour les rémunérations du personnel et les indemnités des stagiaires	112.550.685	138.125.505 (a) 2.000.000	179.923.725
b) Subventions de fonctionnement à des organismes de formation professionnelle des adultes....	21.062.500	26.362.500	38.738.280
Totaux (II)	133.613.185	166.488.005	218.662.005
Totaux généraux	202.220.000	249.804.820	311.016.623

(a) Compte tenu de 2.000.000 transférés à l'article 1^{er} « F. P. A. ».

(b) Dont 463.500 au titre des dépenses en capital.

Il semble qu'une coordination plus parfaite de ces actions séparées soit indispensable : il n'apparaît pas en effet que l'opinion publique ait été sensibilisée par l'intérêt primordial des actions de promotion, tant pour le relèvement du niveau social moyen que pour la reconversion de certaines activités économiques, l'activité agricole notamment.

Pour mieux juger des résultats de cette action en profondeur et de la valeur de l'incitation donnée par le F. N. P. S., votre Commission souhaite que la Délégation fasse chaque année rapport au Parlement des actions menées concurremment par elle et par tous les ministères en vue de développer la promotion sociale.

IV. — Organisme relatif à l'équipement.

Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (1).

La Délégation générale à l'aménagement du territoire et à l'action régionale a été créée par décret du 14 février 1963. Le délégué a reçu pour mission de mettre progressivement en place les instruments d'une expansion économique équilibrée des diverses régions françaises.

Du point de vue budgétaire, il est très difficile d'apprécier avec exactitude le rapport de ses besoins aux moyens mis à sa disposition car elle a reçu indirectement depuis sa création, jusqu'au deuxième semestre 1963 un concours important de l'O. C. R. S.

L'augmentation des moyens de service et de fonctionnement accordée pour 1965 par rapport aux années précédentes ne peut être retenue dans sa valeur absolue.

L'effectif actuel de la délégation est de 44 agents ; il sera augmenté de 7 agents contractuels. En outre, par transferts d'emplois du Ministère de la Construction, il est créé deux emplois de chargés de mission et un d'agent contractuel.

Il ressort une augmentation de crédits pour mesures nouvelles de :

Personnel	+ 199.604 F.
Matériel	+ 140.500 —
Vacations	+ 50.000 —
	<hr/>
	+ 390.104 F.

Par contre, le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (chapitre 65-01) est doté d'une autorisation de programme de 175 millions de francs contre 150 millions de francs en 1964 ; les crédits de paiement passent de 60 millions de francs à 150 millions de francs.

(1) Voir Deuxième partie, page 55.

Le tableau suivant retrace par secteurs l'ensemble des interventions décidées par le comité interministériel jusqu'au 2 juin 1964.

	MONTANT DES INTERVENTIONS du F. I. A. T. décidées par le Comité interministériel permanent.		
	1963	1964 (1)	Total.
	(En milliers de francs.)		
Routes nationales.....	27.190	29.000	56.190
Education nationale (enseignement technique)	(2) 29.575	5.620	35.195
Equipement urbain.....	16.571	14.650	31.220
Equipement rural.....	13.500	2.950	16.450
Ports et voies navigables.....	2.500	10.240	12.740
Télécommunications	(3) 8.665	»	8.665
Equipement sanitaire et social.....	(4)	6.000	6.000
Liaisons aériennes.....	3.750	(5)	3.750
F.P.A. (Formation professionnelle des adultes)	»	155	155
Opérations spéciales.....	2.175	25.000 (6)	27.175
Crédit d'études.....	(7) 3.055	2.134	5.189
Total des investissements.....	106.981	95.749	202.730

(1) Y compris les opérations décidées le 2 juin 1964 par le Comité interministériel.

(2) Certaines opérations intéressant la Jeunesse et les Sports, d'un montant de 5,905 millions de francs, ont été comptabilisées dans la rubrique des équipements urbains.

(3) Certaines opérations de cette catégorie ont été incorporées, pour un montant de 11,310 millions, dans la rubrique des équipements urbains.

(4) Les équipements de cette catégorie ont été incorporés, pour un montant de 2,306 millions, dans la rubrique des équipements urbains.

(5) Pour mémoire: garantie (pour 1,3 million) à la Compagnie Air-Transport pour le service continent—Corse.

(6) Y compris pour F. O. S., une avance de 10 millions au F. N. A. F. U. pour acquisition de terrains et une subvention de 10 millions pour travaux portuaires.

(7) Y compris 2,5 millions pour l'étude des grandes liaisons fluviales.

V. — Organismes scientifiques.

A. — *Délégation générale à la recherche scientifique et technique* (1).

La délégation générale à la recherche scientifique et technique ne bénéficie d'aucune augmentation de crédit pour ses moyens de service et son fonctionnement (390.000 F). Votre Commission rend hommage à la valeur des tâches d'information, de coordination, de conseil scientifique accomplies par la délégation, organisme très léger qui n'occupe qu'une centaine de personnes.

Le budget ouvre par contre un crédit nouveau (chapitre 66-01) de 10 millions de francs en faveur du « développement » des résultats de la recherche. Votre commission a exprimé l'an dernier son regret de voir que notre balance des comptes des brevets et licences était nettement déficitaire.

Pour tenter de freiner cette évolution vers l'achat à l'étranger de brevets et licences, il faut inciter les industriels français à fournir un effort plus grand pour la mise au point industrielle des techniques nouvelles. Cette incitation peut être apportée par un « prêt » sous condition de l'Etat : c'est l'objet de ce nouveau crédit.

Le fonds de développement de la recherche scientifique et technique voit sa dotation passer à 108 millions en autorisations de programme et 140 millions en crédits de paiement. Cette dotation 1965 porte ses disponibilités totales depuis sa création en 1960 à 431 millions en autorisations de programme et 377 millions en crédits de paiement.

B. — *Commissariat à l'énergie atomique et Euratom* (2).

Votre Commission des Finances, constatant les difficultés rencontrées chaque année dans l'examen du budget du Commissariat, avait demandé que le budget 1965 comportât un fascicule supplé-

(1) Voir Deuxième partie : Recherche scientifique et technique, page 31.

(2) Voir Deuxième partie : Energie atomique, page 47.

mentaire spécial pour l'Energie atomique faisant ressortir l'ensemble des crédits qui affluent ou qui sont ristournés. Le Sénat ne fut pas suivi dans sa proposition.

Les ressources du C. E. A. pour 1965 comprennent :

- 1° La subvention du chapitre 62-00 ;
- 2° Les transferts du budget des armées pour la séparation des isotopes (chapitre 62-01) ;
- 3° Les prêts du F. D. E. S. ;
- 4° Les ressources propres.

Elles peuvent être résumées dans le tableau suivant :

Autorisations de programme.

ANNEES	SUBVENTION (chap. 62-00).	TRANSFERTS (chap. 62-01).	PRETS du F. D. E. S.	RESSOURCES propres.	TOTAL
(En millions de francs.)					
1963	1.372	2.157,7	150	122	3.801,7
1964	1.542	2.400	118	190	4.250
1965	1.664,1	2.403	120	295,9	4.483
Différences 1965-1964.....	+ 122,1 + 7,9 %	+ 3 »	+ 2 + 1,6 %	+ 105,9 + 55,7 %	+ 233 + 5,5 %

L'augmentation des crédits budgétaires (chap. 62-00) n'est que de 7,9 % sur l'exercice 1964, contre 12,4 % entre 1963 et 1964 ; les crédits de paiement passent de 1.780 millions à 1.820 millions, soit une augmentation de 2,2 % contre 67,3 % (de 1.064 à 1.780 millions) de 1963 à 1964.

Les prêts accordés par le F. D. E. S. destinés au financement des dépenses en vue de la production d'énergie électrique d'origine nucléaire décroissent depuis 1960-1961. Le programme 1965 fixé à 120 millions comprend :

- combustible pour les centrales E. D. F.
(1^{re} charge)..... 75 millions de francs.
- étude filière « graphite gaz »..... 25 —
- étude filière « eau lourde »..... 20 —

120 millions de francs.

Par contre, les ressources propres du Commissariat sont en très nette augmentation, passant de 122 millions d'autorisations de

programme en 1963 à 295,9 millions en 1965, de 65 millions de crédits de paiement en 1963 à 245,9 millions en 1965.

Cette augmentation ressort des ventes plus nombreuses de radio-éléments, de cession de combustibles à l'E. D. F., de la contribution reçue de l'Euratom.

Pour 1965, ces recettes sont prévues comme suit :

DESIGNATION	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En millions de francs.)	
Recettes propres :		
— recettes traditionnelles.....	40	40
— recettes Euratom.....	90	90
— recettes E. D. F.....	110	110
Cession d'actif immobilier (Hôtel de Clermont)..	5,9	5,9
Reliquat des années antérieures.....	50	»
Total	295,9	245,9

Les autorisations de programme transférées du budget des armées pour la collaboration du Commissariat au programme militaire (études préparatoires des essais d'explosions atomiques, fourniture de plutonium, études pour la séparation des isotopes à Pierrelatte) seront en 1965 de même valeur qu'en 1964 (2.400 millions). Les crédits de paiement transférés passeront de 2.110 millions à 2.515 millions, soit 19,1 % d'augmentation. Depuis 1963, le total des crédits de paiement transférés par le Ministère des Armées s'élève à 7.323 millions. La part du programme militaire dans les recherches du Commissariat représente 60 % de son activité totale.

Comme les deux précédents, le budget 1965 indique le détail par nature des dépenses de l'enveloppe de 2.080 millions prévue en autorisations de programme.

NATURE DES DEPENSES (En millions.)	1963		1964		1965	
Main-d'œuvre	370	22 %	434	22 %	500	24 %
Matières et autres charges.....	486	28 %	553	29 %	614,5	30 %
Contrats	324	19 %	381	20 %	464	22 %
Immobilisations	462	27 %	472	25 %	451,5	22 %
Non réparties	70	4 %	50	4 %	50	2 %
Totaux	1.712		1.890		2.080	

La part des dépenses d'immobilisations diminue alors que les charges de contrats augmentent. Les contrats de production auront, en 1965, une valeur de 266 millions de francs et les contrats industriels et de recherche 198 millions.

La contribution de la France aux dépenses de la Communauté européenne d'énergie atomique passe de 120 millions à 140 millions. La France participe à l'effort de Euratom pour 30 % du budget de celle-ci. Elle apporte aussi le concours de 300 ingénieurs, chercheurs et techniciens. En revanche, Euratom accorde sa contribution aux études françaises des réacteurs surrégénérateurs à neutrons rapides et de la fusion thermonucléaire contrôlée.

C. — *Centre national d'études spatiales* (1).

La subvention de fonctionnement accordée au Centre national d'études spatiales (chapitre 36-41) passe de 14.140.000 F en 1964 à 21.025.000 F pour 1965, soit une augmentation de 50 %.

Cela correspond à l'incidence en année pleine des créations d'emplois faites en 1964 et aux nouveaux emplois prévus en 1965 (+ 5.003.000 F).

Les effectifs existants ou prévus sont de 482 personnes.

DESIGNATION	1963	1964	1965	TOTAL
Chercheurs	10	92	74	286
Techniciens	27	83		
Personnels administratifs	46	81	10	137
Divers	17	42	»	59
Totaux	100	298	84	482

Les crédits de documentation et d'information, de relations universitaires sont augmentés de 1.200.000 F.

La valeur du programme de recherches spatiales (chapitre 66-00) est augmentée de 231 millions à 286 millions de francs en autorisations de programme et de 195 millions à 259 millions de francs en crédits de paiement.

(1) Voir 2^e partie : Recherches spatiales, page 38.

DEUXIEME PARTIE

EXAMEN D'EMPLOI DES CREDITS PROPOSES

I. — La promotion sociale.

Dès le début du siècle le Conservatoire national des Arts et Métiers dispensait les premiers enseignements en vue d'une promotion sociale des individus. Cette action s'est continuée par des dévouements privés aidés par l'enseignement technique et l'enseignement supérieur. Des centres de formation professionnelle ont été créés dès 1946 par le Ministère du Travail. Ces actions ont été codifiées par la loi du 31 juillet 1959. La promotion sociale est devenue une œuvre nationale sur laquelle sont basées l'expansion économique, la politique des revenus et la reconversion d'activités économiques dont la structure est profondément modifiée par l'évolution des conditions économiques et sociales.

La loi et les textes subséquents chargent la délégation générale à la promotion sociale de coordonner les efforts faits pour le développement de cette promotion pour de nombreux départements ministériels. Un comité de coordination de la promotion sociale sanctionne les propositions de la délégation et indique les moyens budgétaires développés de soutien de son action. Qu'est-ce que la promotion sociale ? *La promotion sociale c'est la formation intellectuelle et technique qui permet à un individu, engagé dans une activité professionnelle, soit de s'élever dans la hiérarchie par une spécialisation plus poussée et progressive de son métier, soit d'être rendu apte à reconvertir l'activité qui est la sienne, s'il y est obligé, sans descendre dans sa nouvelle fonction à la base de l'échelle des valeurs. Pour cela la promotion sociale doit lui permettre d'acquérir des connaissances générales, que l'enseignement n'a pu lui donner au début de sa vie et des connaissances théoriques et pratiques qui compléteront celles que l'expérience de son métier lui a déjà données mais insuffisamment.*

Une définition précise de la promotion sociale doit permettre à la délégation générale d'assurer pleinement son rôle et doit surtout lui faciliter la tâche de coordination des efforts certes très louables mais désordonnés faits par les divers départements ministériels et les organismes privés.

Il faut cependant reconnaître que, malgré l'effort budgétaire consenti par l'Etat et le dévouement désintéressé de nombreuses organisations, notre opinion publique ne semble pas avoir été sensibilisée à l'impérieuse nécessité de promouvoir l'individu dans l'échelle sociale. Il faut persuader cette opinion publique, déjà très attentive à l'enseignement et à la formation de la jeunesse, que l'adulte doit en permanence conserver ouvert le cahier des connaissances qu'il a acquises à l'école, quel que soit son degré, et le compléter par les connaissances générales qu'il n'a pu acquérir et surtout par la connaissance des modifications techniques et économiques profondes dues à l'évolution si rapide de la science, de l'économie et de la sociologie.

Si nous comparons notre situation à celle des pays d'égale civilisation nous sommes frappés de notre retard.

2 % de la population active, soit 400.000 adultes, sont touchés par les œuvres de promotion sociale alors que 5 %, 15 % et 16 % en bénéficient en Grande-Bretagne, en Allemagne et aux Etats-Unis.

L'U. R. S. S. elle-même continue au sein de ses universités par des stages nombreux la promotion des adultes transformables.

Il est clair que ce retard est préjudiciable à l'expansion économique française tant pour la poursuite du progrès social, que pour la reconversion de certaines activités économiques sans heurts pour ceux qui la subissent.

En saine démocratie l'accès des postes de responsabilité doit être ouvert au plus grand nombre. La justice sociale veut qu'il soit donné à ceux qui, dans leur jeunesse, n'ont pu faire les études que leur permettaient leurs capacités intellectuelles, des chances de rattraper au sein de leur profession leur retard par rapport à des camarades qui ont bénéficié de ces études.

Sur le plan économique la formation d'une main-d'œuvre spécialisée pourra permettre à la production de mieux égaliser ses charges et sa productivité.

Enfin du point de vue social, un bon métier renforcé ou donné à un travailleur lui permettra, dans le cas de reconversion de son activité originelle, de retrouver un emploi digne de l'homme et de ne pas être chômeur. S'il est vrai que 1.500.000 travailleurs de la terre doivent quitter l'agriculture d'ici 1985 — nous refusons du reste de nous incliner devant le fait que ces prévisions puissent se réaliser — que fait-on pour permettre à ceux qui sont encore en âge de travailler de retrouver un emploi dans une nouvelle branche d'activité sans devenir des manœuvres « déclassés » ?

L'agriculture a pris conscience de l'intérêt de la vulgarisation des techniques. La promotion sociale est, pour une part importante, la vulgarisation des connaissances scientifiques et techniques dans toutes les branches d'activités ; elle permet ainsi d'abaisser les cloisons entre celles-ci et de faciliter le passage de l'une à l'autre.

Résultats obtenus en 1964.

Les crédits mis en 1964 à la disposition de tous les départements ministériels chargés de la promotion sociale se sont élevés à 257 millions de francs en augmentation de 24,5 %.

Il en est résulté une augmentation très sensible du nombre des auditeurs :

Effectif des auditeurs des cours de promotion sociale par Ministère (1).

MINISTERES (2).	AU 1 ^{er} JANVIER 1964.	AU 31 DECEMBRE 1964. (Estimation.)
Armées	1.930	20.000
Education nationale.....	265.436	299.533
Travaux publics.....	2.058	3.416
Industrie-Artisanat	4.531	9.100
Agriculture	38.700	54.104
Travail	44.330	51.950
Santé publique.....	»	»
Anciens combattants.....	»	380
Tourisme	111	148
Totaux.....	357.096	438.631

(1) Qu'il s'agisse de cours relevant directement des Ministères ou de cours privés subventionnés.

(2) Ces chiffres ne comprennent pas les actions de promotion sociale dans la Fonction publique.

Ces auditeurs sont répartis entre les différents niveaux ainsi que le retrace le tableau ci-dessous :

Effectif des auditeurs des cours de promotion sociale par niveau (1)

DESIGNATION	1962	1963	1964	DIFFERENCES 1962/1964	
				En nombre.	En pourcentage.
Niveau I. — 1 ^{er} degré.....	20.887	23.288	27.367	+ 6.480	+ 31
Niveau II. — 1 ^{er} degré.....	100.981	121.045	149.503	+ 48.522	+ 48
Niveau III. — 2 ^e degré.....	52.127	57.630	60.219	+ 8.092	+ 15
Niveau IV. — 2 ^e degré.....	33.391	39.755	45.487	+ 12.096	+ 36
Niveau IV bis. — 2 ^e degré.....	14.783	16.652	18.163	+ 3.380	+ 23
Niveau V. — Promotion supérieure.....	38.599	49.357	54.692	+ 16.093	+ 42
Promotion collective.....	25.772	47.439	63.200	+ 37.428 (2)	+ 145
Ministère des armées.....	»	1.930	20.000	+ 20.000	»
Totaux	286.540	357.096	438.631	+ 152.091	+ 53

(1) Signification des niveaux :

1^{er} degré : Niveau I. — Formation d'ouvriers employés sans qualification professionnelle proprement dite.

Niveau II. — Formation d'ouvriers ou d'employés qualifiés.

2^e degré : Niveau III. — Formation d'agents techniques, de chefs d'équipe ou assimilés.

Niveau IV. — Formation de techniciens ou de cadres moyens.

Niveau IV bis. — Cycle préparatoire au niveau V de la promotion supérieure.

3^e degré : Niveau V. — Formation de techniciens supérieurs ou de cadres supérieurs

Perfectionnement des ingénieurs ou des cadres supérieurs de l'économie.

(2) Dont + 35.000 en agriculture.

Si l'on fait abstraction de la progression très rapide de l'effectif des auditeurs des cours de promotion collective, due presque uniquement au développement de la promotion collective en agriculture (+ 35.000 auditeurs de 1962 à 1964 sur une différence totale de 37.428), on peut alors constater la relative stabilité de la répartition des effectifs par niveau de formation.

Ainsi, le nombre des auditeurs des cours de promotion sociale supérieurs, ainsi que ceux du premier degré, a progressé à un rythme proche de la moyenne générale. On peut toutefois regretter que le seul fléchissement constaté concerne les auditeurs du deuxième degré, c'est-à-dire ceux dont la formation est susceptible de donner à l'économie des travailleurs d'un niveau de qualification dont le défaut se fait, à l'heure actuelle, cruellement sentir.

L'inconvénient de cette évolution est d'autant plus regrettable que les enseignements dispensés pour la formation des agents techniques, chefs d'équipe, techniciens ou cadres moyens, le sont

sous forme de cours du soir dont les rendements sont particulièrement faibles. Le nombre des auditeurs qui accèdent effectivement aux qualifications ainsi préparées n'excède guère 10 % de l'effectif.

Notre Commission des Finances juge très favorablement l'effort fait en faveur de la promotion collective en agriculture. Elle souhaite que cet effort soit poursuivi car il faut qu'il atteigne rapidement 200.000 auditeurs au moins.

L'enseignement de promotion sociale est très diversifié. En 1964, on constate une augmentation importante de la promotion collective particulièrement en faveur du secteur agricole.

La loi du 31 juillet 1959 a prévu la possibilité d'ouvrir des cours conventionnés par les différentes administrations et particulièrement par les Ministères de l'Education nationale et du Travail. Les résultats obtenus sont encore très faibles (5.500 auditeurs en 1964). La Délégation se doit de développer ce mode d'enseignement ; Les industriels devraient y être incités par des avantages financiers tels que l'exonération, sous contrôle de l'efficacité de leur organisation, de la taxe d'apprentissage.

Les cours du soir connaissent la plus grande faveur. Quelle est leur efficacité ? Les renseignements nous manquent pour la juger.

Les cours à temps partiel ont reçu 5.800 auditeurs en 1964 contre 3.000 en 1962. Les cours à temps plein créent des charges très lourdes qui freinent leur développement.

Pour avoir commencé son effort tardivement le Ministère des Armées n'en a pas moins obtenu d'excellents résultats. A leur incorporation, les jeunes recrues arrivent à la période de leur vie où le pays peut le prendre complètement en charge et orienter plus facilement ceux dont la vocation n'est pas encore déterminée.

L'Armée a chargé 1.300 officiers de cette orientation ; elle a créé 250 clubs d'agriculteurs. Par des cours par correspondance et par radio, l'Armée essaie de développer les connaissances générales chez ceux dont le niveau de ces connaissances est inférieur à celui du certificat d'études, soit 35 % de l'effectif total.

Effectif des auditeurs des cours de promotion sociale par mode d'enseignement.

DESIGNATION	1962	1963	1964	DIFFERENCES 1962/1964	
				Nombre.	Pourcentage.
Cours du soir.....	155.548	183.714	202.448	+ 46.900	+ 30
Cours par correspondance..	38.739	45.457	58.928	+ 20.189	+ 52
Cours à temps plein.....	28.391	32.097	37.314	+ 8.923	+ 31
Cours à temps partiel.....	3.117	3.971	5.800	+ 2.683	+ 86
Cours conventionnés.....	1.040	3.368	5.500	+ 4.460	+ 429
Promotion collective.....	26.124	47.589	63.772	+ 37.648	+ 144
Promotion supérieure.....	33.581	38.970	44.869	+ 11.288	+ 30
Ministère des Armées.....	0	1.930	20.000	+ 20.000	+ ∞
Totaux	286.540	357.096	438.631	+ 152.091	+ 53

Interventions du Fonds national de promotion sociale en 1964.

L'importance relative des crédits du Fonds national de promotion sociale par rapport aux crédits affectés par les divers départements ministériels à la promotion sociale ne permet pas à la délégation d'avoir une action déterminante : elle a par contre une émulation certaine sur diverses actions. Ce sont :

1° Des actions tendant à l'amélioration des conditions d'utilisation des moyens existants : ouverture d'établissements nouveaux aux Ponts et Chaussées et Anciens Combattants, préformation en milieu rural, formation professionnelle d'adultes à temps plein ;

2° Des actions prioritaires intéressant les jeunes du contingent, le « recyclage » des cadres, l'instruction des formateurs, les actions conventionnées, les cours à temps partiel donnés dans les locaux de l'Education nationale ou des collectivités privées ;

3° Les actions d'information et de décentralisation : 40 comités de coordination régionaux ou départementaux sont constitués ;

4° Les actions traditionnelles : le Fonds a aidé plus particulièrement l'Agriculture et la Marine marchande en vue de la reconversion de certaines activités, le Ministère du Travail pour le reclassement de travailleurs déplacés dans des emplois différents de ceux qu'ils quittent.

Interventions du Fonds national de la promotion sociale pour 1964.

NATURE DES ACTIONS	SOMMES
	(En milliers de francs.)
I. — Amélioration des conditions d'utilisation des moyens existants. — Extension à certains secteurs.....	9.141
II. — Actions prioritaires.....	4.593
III. — Développement de formations nouvelles adaptées aux adultes	4.171
IV. — Actions d'information. — Décentralisation.....	496
V. — Etudes et recherches.....	205
VI. — Participation du Fonds au financement d'actions traditionnelles	5.457
Total	24.063

Programme d'action 1965 de la Délégation.

Tout en continuant les actions traditionnelles, la Délégation générale à la promotion sociale entend faire porter ses efforts sur les formations à temps partiel, de préférence aux cours du soir dont l'extension demeure utile mais qui, pris entièrement sur les heures de loisir et la vie familiale des travailleurs, ne sont pas susceptibles d'un rendement suffisant. Le recours aux formations à temps partiel recouvrant certaines heures de travail et des heures de loisir (par exemple le jeudi et le samedi après-midi et chaque soir de 17 heures à 19 heures) et complétées éventuellement par des stages à temps plein de courte durée, doit permettre, en effet, une meilleure utilisation du capital en moyens de formation que possède l'Education nationale. Un nombre important de locaux scolaires peuvent être rendus libres durant ces périodes. Les problèmes de personnel peuvent également être réglés par une contribution des professionnels sous forme de prêts de moniteurs, ingénieurs ou agents de maîtrise et même par une participation du corps enseignant.

Quant aux cours à temps plein, leur développement pourrait être favorisé au profit des travailleurs qui ont suivi des cours du soir, puis des cours à temps partiel, afin de raccourcir sensiblement la durée de leurs études. Ces cours pourront également s'adresser aux jeunes ouvriers qui ont besoin d'une orientation, aux agriculteurs quittant la terre et qui doivent trouver un emploi

dans l'industrie ou le secteur tertiaire ainsi qu'aux salariés désireux de se perfectionner ou contraints à une reconversion.

Ces formules de cours à temps partiel ou de cours à temps plein devraient également permettre de faire une place plus large à la formation générale car c'est d'elle que dépend finalement la qualité de la promotion dont on veut faire bénéficier les travailleurs.

Le développement des actions engagées dans les Armées doit également retenir toute l'attention en raison du succès rencontré par cette formule auprès des jeunes recrues et du dynamisme témoigné par les corps militaires.

Mais la difficulté essentielle que rencontre le développement des actions de promotion est le manque de formateurs et surtout de moyens matériels. La délégation recherche avec l'Education nationale la possibilité d'utiliser ses locaux et son matériel, dans le cadre d'horaires libres. Elle veut aussi faute de moyens recourir au procédé d'enseignement à distance par radio ou télévision ou par cours par correspondance.

Un certain nombre d'expériences sont en cours dans ce domaine. Le Ministère de l'Education nationale a organisé une préparation par correspondance aux trois C. A. P. essentiels (dessinateurs, mécanique générale et électromécaniciens) assortie d'un regroupement périodique des élèves dans des centres de promotion. Ces cours fonctionnent depuis le 1^{er} janvier 1963 et donnent des résultats très satisfaisants. Il a été tenté d'autre part, depuis novembre 1963, une expérience de retransmission par télévision, par le procédé dit « du point à point » dans huit salles spécialement équipées et réparties dans la banlieue parisienne, de cours professés au Conservatoire national des Arts et Métiers.

Les premières expériences ont permis de conclure à la possibilité d'étendre ce type d'enseignement. D'ores et déjà, il est envisagé d'utiliser la télévision dans la région de Bretagne.

Enfin il faut surtout ouvrir une vaste campagne d'information et de propagande qui devra toucher les travailleurs comme leurs employeurs, les organisations agricoles et artisanales. Il faut faire comprendre aux employeurs qu'ils ont un intérêt solidaire à encourager et aider leurs personnels à suivre les cours de promotion sociale. Malgré l'intérêt des actions conventionnées, qui

font appel à des initiatives individuelles et directes, nous constatons avec regret que seules 34 conventions ont été passées par les Ministères de l'Education nationale et du Travail.

*
* *

Pour aboutir à ce but il faut donner à la Délégation générale à la promotion sociale plus de moyens réglementaires d'intervenir dans l'orientation des crédits qui ne proviennent pas du Fonds national de promotion sociale, d'éviter l'éparpillement des efforts et les doubles emplois.

Mais il faut surtout qu'un immense effort de persuasion soit entrepris près des organisations patronales industrielles, commerciales et agricoles, pour obtenir d'elles, en sus d'un concours financier finalement rentable pour les collectivités qu'elles représentent, un concours moral sans restriction. Il faut aussi faire comprendre aux travailleurs de tous secteurs économiques et à leurs syndicats qu'il est de leur intérêt direct de bénéficier de la formation de promotion sociale.

Enfin la Délégation générale devra veiller à ce que les crédits ne soient pas saupoudrés sur toutes les régions et dans tous les secteurs économiques mais qu'il soient portés dans les secteurs qui sont actuellement menacés de récession et dans les régions où la démographie obligera à un déplacement de la main-d'œuvre vers des activités nouvelles.

II. — La recherche scientifique et technique.

Le Fonds de développement de la recherche reçoit pour 1965 une dotation de 140 millions de crédits de paiement, soit une augmentation de 40 % ; par contre, l'autorisation de programme est ramenée à 108 millions. Cette dotation ne représente qu'une faible partie des crédits qui sont affectés à la recherche. L'intervention du Fonds s'applique à des actions concertées peu nombreuses par une aide financière complémentaire mais déterminante. La loi-programme du 31 mai 1961 précise les secteurs de recherche retenus pour les actions concertées, à celles-ci s'ajoutent ceux prévus par le IV^e Plan : au total 21 actions concertées sont ainsi définies.

Pour concentrer et coordonner les efforts sur des thèmes de recherches retenus, pour donner les moyens complémentaires nécessaires aux laboratoires choisis et permettre aux organismes de recherches d'infléchir leurs travaux scientifiques vers les thèmes désignés, le Fonds de développement s'est intéressé en 1964, en les finançant, à la construction de laboratoires et à la création de moyens lourds de recherche, puis à la formation de chercheurs.

A. — *Laboratoires :*

Centre de radiobiologie à Orsay ;

Centre de recherche sur la biologie des greffes à Villejuif ;

Centre de génétique moléculaire à Gif-sur-Yvette ;

Institut de pathologie moléculaire à l'Hôpital Cochin ;

Centre de pathologie moléculaire et Institut de pathologie cellulaire pour développer les recherches sur le cancer et la leucémie.

B. — *Les moyens lourds spéciaux* ont été affectés particulièrement à l'océanographie. La Délégation générale à la recherche scientifique et technique prépare les programmes scientifiques mais

la réalisation et la gestion de ces moyens sont assurées par les organismes utilisateurs.

— Bouée laboratoire gérée par l'Institut océanographique de Monaco ;

— Navire océanographique de 37 mètres pour l'O. R. S. T. O. M. ;

— Navire d'études des pêches de 30 mètres (I. S. T. P. M.) ;

— Navire océanographique de haute mer de 70 mètres géré par le Service des câbles sous-marins du Ministère des P. et T.

Pour des actions ainsi définies, 40,5 millions de francs ont été engagés de 1961 à 1964.

C. — *Formation des chercheurs.* — L'aide aux chercheurs pour leur formation a porté sur une centaine de jeunes gens dans les disciplines suivantes : biologie moléculaire (25) ; cancer et leucémie (13) ; application de la génétique (23) ; exploitation des océans (39). Des spécialistes sont envoyés aux Etats-Unis pour suivre les travaux de base sur les calculatrices électroniques.

D. — *Recherches proprement dites.* — Le Fonds a subventionné 783 projets de recherches dans les 21 actions concertées : ces subventions bénéficient à des organismes de recherche du Ministère de l'Education nationale (47,1 %), des services de divers Ministères (36,3 %) et des sociétés à caractère privé (16,6 %).

La longueur de ces recherches, la prudence de leur interprétation ne permettent pas encore d'en connaître les résultats définitifs.

Il est difficile de connaître l'évaluation des crédits consacrés à la recherche, tant à la recherche pure qu'à la recherche appliquée et développée par les pouvoirs publics, les sociétés nationalisées et l'industrie privée. Cet effort total est évalué très approximativement en 1964 à 6 milliards de francs, soit 1,7 % du revenu national brut. La Grande-Bretagne consacre à la recherche 2,37 % de son revenu (9 milliards de francs, les U. S. A., 2,70 % (75 milliards de francs), la République fédérale allemande 1,25 %.

Le financement privé de la recherche.

Deux enquêtes ont été menées par la Délégation générale en 1963 et 1964 sur l'évolution par secteur économique de l'effort

consenti par l'industrie privée et nationalisée pour la recherche scientifique et technique. Les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous :

SECTEURS ECONOMIQUES	POURCENTAGE d'augmentation des sommes consacrées aux R. et D. de 1961 à 1962 (1 ^{re} enquête).	POURCENTAGE d'augmentation des sommes consacrées aux R. et D. de 1962 à 1963 (2 ^e enquête).
Aéronautique et industrie spatiale.....	28,3	17
Pétrole	»	11,5
Sidérurgie	21	9
Chimie	20	29,5
Construction électrique.....	21	17
Electronique	21,5	25
Mécanique	29	17
Pharmacie	»	20
Verres, ciments.....	19	20
Autres	33	20
Ensemble de l'industrie.....	24	18,5
Total des sommes consacrées aux R. et D.....	1961 : 1.950 millions de francs.	1962 : 2.400 millions de francs.

Le taux de croissance de l'effort privé a diminué de 24 % en 1962 par rapport à 1961, à 18,50 % en 1963 par rapport à 1962. Cette réduction est grave alors que certains secteurs industriels ont un grand retard sur le plan technique et que notre économie est déficitaire sur le plan des échanges des brevets et licences.

Le financement public de la recherche.

Les renseignements précis font défaut pour mesurer exactement la part des dépenses de l'Etat effectivement consacrée à la recherche. L'incertitude provient notamment du fait qu'une partie parfois importante de certains marchés publics sert, en fait, à financer des travaux de recherche.

On peut néanmoins avoir une idée de l'évolution des crédits budgétaires consacrés directement à la recherche par la comparaison des crédits soumis à la procédure interministérielle depuis 1961.

Evolution des crédits spécialement affectés à la recherche et donnant lieu à la procédure interministérielle depuis 1961.

DESIGNATION	1961	1962	1963	1964	1965
	(En millions de francs.)				
Fonctionnement + autorisations de programme :					
Section I. — Enveloppe recherche	491,95	644,15	833,83	1.088,65	1.141,43
Section II. — Recherches spatiales	42	91,93	180,27	245,14	307,02
Totaux.....	533,95	736,08	1.014,10	1.333,79	1.448,45
Fonctionnement + crédits de paiement :					
Section I. — Enveloppe recherche	462,72	578,85	718,91	943,37	1.082,26
Section II. — Recherches spatiales	16,50	86,04	148,17	209,14	280,02
Totaux.....	479,22	664 89	867,08	1.152,51	1.362,28

Les crédits compris dans ce tableau couvrent à la fois des dépenses d'équipement et des dépenses de fonctionnement. Même si l'on fait abstraction des recherches spatiales, on doit constater la persistance d'une progression des crédits de recherche.

Le tableau comparatif ci-après fait toutefois apparaître une diminution dans le budget 1965, tant en valeur absolue qu'en pourcentage, de ce taux de progression :

Tableau comparatif de la progression des crédits de l'enveloppe recherche en 1964 et 1965.

DESIGNATION	1964		1965	
	En millions de francs.	En pourcentage.	En millions de francs.	En pourcentage.
Fonctionnement, plus autorisations de programme.....	+ 254	+ 30	+ 52	+ 5
Fonctionnement, plus crédits de paiement	+ 224	+ 31	+ 139	+ 15

Ce fléchissement de l'effort public en faveur de la recherche est particulièrement sensible au niveau des autorisations de programme.

Votre Rapporteur tient à souligner la gravité d'une telle situation si cette réduction devait être maintenue aux budgets suivants du V^e Plan.

L'appréciation que l'on peut porter sur l'effort public de recherche en 1965 est d'ailleurs moins pessimiste si l'on examine, dans le cadre des budgets de fonctionnement, l'évolution des effectifs des chercheurs et techniciens des principaux organismes de recherche. Cette évolution est retracée, depuis 1963, dans le tableau ci-dessous pour le Centre national de la Recherche scientifique, l'Institut national de la Recherche agronomique et l'Institut national d'hygiène.

ORGANISMES	EFFECTIFS	1963	1964	ACCROISSEMENT 1965.	
C. N. R. S....	Chercheurs	4.143	4.505	+	245
	Techniciens et divers.....	5.757	6.469	+	280
I. N. R. A....	Chercheurs	594	686	+	35
	Techniciens, ouvriers et divers.....	2.362	2.873	+	95
I. N. H.....	Chercheurs	359	452	+	68
	Techniciens et divers.....	575	705	+	87

L'action publique en faveur du développement.

Les difficultés économiques éprouvées par la France à la suite de l'intensification de la concurrence internationale tiennent, pour une bonne part, à l'insuffisance des possibilités de « développement » des firmes nationales. Le « développement » vise, à partir d'une découverte concrète, résultat de travaux de recherche, à la mise au point de prototypes, procédés ou techniques qui permettront à cette découverte de passer au stade d'une réalisation pratique de niveau industriel.

Cette phase de travail, intermédiaire entre la recherche de laboratoire et la production, est la plus longue et la plus coûteuse de l'ensemble « recherche et développement ». Cette raison explique que le développement se trouve en France dans une situa-

tion particulièrement délicate. La liaison entre la recherche et le développement est insuffisamment assurée.

Par ailleurs, la trop faible dimension des firmes françaises par rapport aux entreprises des grands pays industrialisés prive le pays de la puissance technique et des équipes de chercheurs et d'ingénieurs indispensables au développement complet des résultats scientifiques.

Le montant de l'aide reçue par l'industrie américaine au titre de contrats de recherche et de développement a atteint en 1963-1964 une somme égale à près de 40 milliards de francs, alors qu'en France les contrats passés aux entreprises privées ne dépassaient pas 1,5 milliard de francs.

La détérioration très marquée de notre balance « licences de fabrication » (déficit passé de 218 millions de francs en 1960 à 335 millions de francs en 1962, à 400 millions de francs en 1963 et sans doute à 500 millions de francs en 1964) est le signe précurseur de difficultés encore plus graves pour la compétitivité de nos produits dans les prochaines années.

D'après une récente enquête, effectuée par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique et la Banque de France, aucune grande industrie française n'équilibrait plus, en 1963, sa balance « Licences » :

	Recettes.	Dépenses.
— Pétroles et carburants.....	1,2	11,5
— Fonderies, moteurs.....	6,3	42,2
— Automobiles	16,7	27,5
— Constructions électrique et électronique.....	9,5	118,8
— Précision, horlogerie, optique.....	0,9	52,6
— Industrie du verre.....	1,5	4,4
— Industries chimiques.....	80,8	123,9
— Industries du lait.....	0,6	25,2

Les frais de la « Coopération technique » (frais découlant de la mise en route d'installations et de la transmission du savoir-faire) sont également en déficit.

Il deviendrait en effet pratiquement inutile de poursuivre l'accroissement des travaux sur la science fondamentale si un effort parallèle n'était engagé pour faire entrer dans les applications les résultats obtenus sur la recherche de base.

Le projet de budget de 1965 prévoit un crédit en faveur du développement des résultats de la recherche qui permettra d'aider l'industrie à valoriser les résultats de la recherche de base et à accélérer le processus recherche-innovation.

Mise à l'étude depuis deux ans, la procédure nouvelle consiste à définir une politique de développement et à aider financièrement sa mise en œuvre. La politique de développement et les lignes directrices qui semblent s'imposer résulteront, pour chaque grand secteur, d'études et de travaux effectués par la Délégation générale en liaison avec le Plan et les Ministères de tutelle. La mise en œuvre s'effectuera par un système à double étage : un comité technique restreint (un par tranche retenue) examine les demandes du point de vue scientifique et technique ; un comité financier donne son avis, sur rapport du Crédit national et des comités techniques.

En vue d'effectuer une liaison aussi parfaite que possible entre tous les départements ministériels intéressés aux problèmes de développement et de coordonner au mieux les politiques économique et scientifique, il est créé un comité spécialisé groupant les responsables ou autorités financières, techniques et scientifiques. Le comité directeur du F.D.E.S. vient de créer en septembre dernier, un comité spécialisé (1 *quater*) dont la mission sera précisément de procéder à la répartition des crédits de développement.

Le principe de l'aide est simple : l'industriel acceptant de faire une recherche de développement ou en prenant l'initiative mais manquant de moyens financiers ou arrêté par le risque d'un échec pourra recevoir une « avance » égale à 50 % du montant des dépenses évaluées pour faire cette recherche. En cas de succès, l'avance majorée d'une prime, est remboursée à l'Etat. En cas d'échec reconnu, l'industriel et l'Etat perdent leurs apports.

Cette politique nouvelle du développement de la recherche technique doit faire avancer l'industrialisation nationale des découvertes scientifiques. Le crédit prévu au budget de 1965 ne permettra d'aider que des actions peu nombreuses : il est probable que les secteurs de la construction électrique et de la construction mécanique seront les premiers à bénéficier de l'aide.

III. — Les recherches spatiales.

Le budget de fonctionnement du Centre national d'études spatiales est accru cette année de 50 % : cette augmentation correspond à la création d'emplois nouveaux et à la rémunération en année pleine des emplois créés en 1964. Ce nouveau recrutement ne porte que sur des techniciens et des chercheurs.

Cependant le C. N. E. S. reste un organisme d'études et de coordination de recherches très léger. Dès son origine il n'a pas créé un groupe scientifique volumineux et très gradué mais au contraire il encouragea la création d'équipes extérieures nombreuses, capables de favoriser l'éclosion des idées. Les recherches techniques sont poursuivies dans les laboratoires d'Etat existants et dans les laboratoires industriels privés. Il étudie certains problèmes en liaison avec le Ministère des Armées et sa Délégation pour l'armement.

Toutefois, étant donné le caractère nouveau de la technologie des satellites, le C. N. E. S. a voulu en conserver directement la conception, les essais et le contrôle dans un centre technique à Brétigny. En 1967, ce centre sera reporté dans l'ensemble aéro-spatial de Toulouse.

En définitive il y a une liaison très étroite entre le C. N. E. S. et les services techniques des armées ; le Centre national d'études des télécommunications participe également à ces recherches communes.

A. — BILAN DES RECHERCHES SPATIALES EN 1964

Les études et les réalisations se sont poursuivies mais aucune manifestation extérieure n'est à prévoir avant la fin de 1965. Pour ces recherches, le C. N. E. S. est resté dans la voie qui lui a été tracée : étude scientifique de l'espace jusqu'à une altitude de quelques centaines de kilomètres par des ballons et fusées sondes et réalisation de satellites.

Le rapport technique du C. N. E. S. dresse clairement le bilan de ses recherches en 1964.

1. — L'année 1964 a été une année d'études et de réalisations ; aucune manifestation spectaculaire n'est à attendre avant la fin de 1965.

Recherche scientifique. — Du côté scientifique le C. N. E. S. a stimulé la recherche spatiale dans les groupes existants et a provoqué la création de groupes au sein de l'Université, du C. N. R. S. et de grands organismes nationaux comme le C. N. E. T. ou le C. E. A. En accord avec l'Enseignement supérieur, trois Facultés ont reçu une vocation spatiale : Paris, Marseille, Toulouse. Des équipes ont été créées dans ces deux dernières villes. Elles ont commencé leurs travaux en 1964.

Malgré l'avance technique étrangère, de très beaux résultats scientifiques ont été obtenus. On doit, en particulier, à ces expériences la découverte de la turbopause qui marque la limite de la turbulence atmosphérique vers 100 kilomètres d'altitude et les premières mesures directes de la température au-dessus de 100 kilomètres. Les expériences réalisées relèvent de nombreux domaines : astronomie, études de l'atmosphère, études ionosphériques, physique cosmique, biologie.

2. — Pour préparer les expériences futures, il était nécessaire de lancer des études techniques afin de permettre à notre industrie de satisfaire les exigences des expérimentateurs. Des études technologiques sur des parties composantes et des études sur la stabilisation des véhicules spatiaux ont pû être engagées.

3. — Les expériences scientifiques en 1964 ont été réalisées, soit en ballons, soit sur fusées sondes.

Les ballons mis au point par le service d'aéronomie du C. N. R. S. sont maintenant fabriqués par l'industrie à Aire-sur-l'Adour où une station de lancement est opérationnelle depuis septembre 1964. Des ballons de 5.000 m³, 15.000 m³ et 50.000 m³ sont actuellement lancés de cette base. Il est fabriqué plus de deux ballons par jour, dont près de la moitié est exportée vers des laboratoires étrangers (Suisse, Suède, Norvège, Grande-Bretagne.)

28 *fusées-sondes* ont été tirées au cours de la campagne 1963-1964.

Des succès importants dans la mise au point des lanceurs ont été obtenus :

— Dragon, fusée à deux étages à poudre de la famille des Bélier et Centaure a été déclarée opérationnelle. Elle emporte une charge utile de 50 kilogrammes à près de 500 kilomètres ;

— Véronique 61 à un étage, dérivée de Véronique construite par le L. R. B. A. de Vernon est opérationnelle. Elle emporte une charge de 100 kilogrammes à 350 kilomètres ;

— Rubis de la Sereb à deux étages à poudre est en cours de mise au point. Elle emporte une charge utile de 50 kilogrammes à 2.000 kilomètres. Deux tirs ont été réalisés en 1964 avec succès complet. Quatre autres tirs sont prévus d'ici la fin de l'année ;

— Vesta, fusée à liquide du L. R. B. A. de Vernon à un étage, dont l'altitude de culmination prévue est de 500 kilomètres avec une charge utile de 200 kilogrammes, sera lancée pour la première fois en fin 1964.

Une gamme de fusées aussi variée permet aux expérimentateurs d'exécuter leurs expériences scientifiques dans des conditions parfaitement adaptées à chaque cas.

Le contrôle technique extrêmement sévère des charges utiles obtenu grâce aux installations d'essais du Centre technique de Brétigny et à la compétence des équipes de tirs du C. N. E. S. ont permis en 1964 un nombre de succès très élevé, supérieur à celui qui avait pu être obtenu les années précédentes. Le succès pratiquement total de deux lancements de Dragon exécutés en Islande, en août 1964, dans des conditions très difficiles est une preuve que le C. N. E. S. a maintenant la maîtrise complète des tirs de fusées.

4. — La réalisation du lance-satellite Diamant sous la responsabilité de la Délégation Ministérielle pour l'Armement se poursuit conformément au calendrier prévu. On peut espérer raisonnablement que les premiers tirs pourront avoir lieu dans le deuxième semestre 1965.

5. — Le programme des satellites français comprend un satellite FR 1 lancé par une fusée Scout américaine et le satellite D 1 lancé par Diamant.

Au 1^{er} septembre 1964, la situation est la suivante :

L'ensemble des contrats à l'industrie pour FR 1 et D 1 a été passé et les matériels sont en cours de réception à Brétigny. Si FR 1 comprend une part importante d'équipements américains, D 1 a été conçu comme banc d'essai du matériel français et ne comprend par conséquent que du matériel construit en France. Le calendrier prévu pour ces deux satellites est actuellement respecté. Leur lancement est prévu pour la fin de 1965.

Deux autres satellites sont en cours d'études :

Le satellite D 2, second engin devant être lancé par Diamant, sera un satellite scientifique contenant des instruments permettant l'étude de la distribution d'hydrogène atomique dans l'enveloppe extérieure de la magnétosphère. Il permettra également l'étude d'un système de navigation.

Le satellite D 3 fait partie du projet Eole. Celui-ci consiste en l'étude de la circulation des masses d'air autour de la terre. A cet effet des ballons à plafond constant seront lancés dans l'hémisphère Sud. Pour les localiser, ces ballons seront interrogés par le satellite D 3.

Programme national pour 1965. — Les études en 1965 du C. N. E. S. continueront les travaux de ses trois premières années d'existence. Elles porteront sur :

— la préparation du programme des recherches prévues par le V^e Plan ;

— des études techniques relatives aux matériaux, aux structures, aux composants électroniques, aux systèmes de contrôle d'altitude ;

— l'étude d'un engin piloté dont la construction s'avère nécessaire pour améliorer la précision et les normes de sécurité ;

— les études de D 2 et D 3.

Le C. N. E. S. prévoit le lancement d'une quarantaine de fusées-sondes portant des expériences scientifiques complexes.

Moyens de recherches et d'études créés par le C. N. E. S.

Pour suivre les satellites, il sera créé un réseau de stations de poursuites et de stations de télémesure et de télécommande dont huit sont en cours d'installation en Afrique et au Moyen-Orient. Ces stations seront opérationnelles au deuxième semestre 1965 de manière à permettre la poursuite des satellites FR1 et D.

Les fusées lance-satellites étaient tirées à Hammaguir près de Colomb-Béchar. Or, par les accords d'Evian, cette base doit être abandonnée en 1967. Provisoirement les tirs se feront sur un champ de tir qui sera installé dans les Landes pour les engins balistiques. Mais ce terrain ne permettra que des lancements vers l'Ouest en sens inverse de la rotation terrestre. Aussi le C. N. E. S. a recherché un terrain dégagé vers l'Est : l'emplacement choisi est la côte de la Guyane à 5° de latitude Nord. Les terrains sont en voie d'acquisition et les études d'aménagement de l'infrastructure, du système de télécommunications, de la météorologie sont en cours. Les travaux doivent être exécutés en 1965 et 1966 et les premiers lancements pourraient avoir lieu en 1968.

Le centre technique de Brétigny sera terminé au début de 1965 ; ce centre comprend des installations d'essais uniques en Europe dont une chambre de simulation ; il permettra la maîtrise d'œuvre par le C. N. E. S. d'une cinquantaine de fusées et de deux satellites par an.

B. — COLLABORATION DE LA FRANCE

AUX PROGRAMMES INTERNATIONAUX MULTILATÉRAUX OU BILATÉRAUX

1. — *Collaboration européenne.*

Le *Cers/Esro*, consacré aux recherches scientifiques spatiales, a une structure assez voisine de celle du C. N. E. S. Il est prévu, de façon peut-être un peu ambitieuse, que pendant les huit premières années seront lancées 400 fusées-sondes, 6 petits satellites, 8 satellites moyens, 7 sondes spatiales et un grand observatoire astronomique en orbite pesant 1 tonne environ. La France participe pour 18 % aux dépenses de ce programme.

Le C. E. R. S. a démarré lentement. Les difficultés de faire travailler ensemble des hommes d'origine et de pays différents, et le retard apporté à la ratification de cette organisation en sont pour une grande part la cause (à ce jour tous les pays ont ratifié l'accord sauf l'Italie).

Le terrain de Delft prévu pour l'installation du Centre technique s'est révélé inadapté. Un nouveau terrain a été proposé par la Hollande. Le nouvel emplacement semble acceptable, sinon complètement satisfaisant. Quoi qu'il en soit, on voit maintenant apparaître les premiers résultats de la collaboration européenne. Des tirs de fusées sondes au moyen de fusées britanniques Skylark ont été exécutés au cours du premier semestre 1964 ; d'autres vont être faits en novembre avec des fusées françaises Centaure. Les premiers appels d'offre dans l'industrie européenne ont été lancés pour des installations d'essai et pour des études de satellites (petits satellites Esro 1 et Esro 2 lancés par des Scout, grand satellite, observatoire astronomique qui pourrait être lancé par le lanceur Cecles).

Les quelques contrats passés par le C. E. R. S. dans l'industrie européenne ont montré l'intérêt capital du programme national français qui a donné à l'industrie française une avance réelle sur ses partenaires européens. C'est ainsi qu'une proportion de commandes, nettement supérieure à notre participation financière a été passée à l'industrie (fusées Centaure, chambres de simulation, équipement de la tour de Kiruna en Suède, etc.) Les industriels étrangers qui ont soumissionné pour le satellite Esro 2 se sont associés à des firmes françaises auxquelles ils confient les études de conception du véhicule lui-même. Par ailleurs, ils ont prévu l'utilisation d'équipements français développés dans le cadre du programme national (piles solaires).

2. — *Cecles/Eldo.*

A l'inverse du C. E. R. S., le Cecles/Eldo auquel la France participe pour 24 % a démarré brillamment. Ce succès est dû à ce que le Cecles avait un objectif précis et concret : la réalisation d'un lanceur d'engins spatiaux dont les spécifications techniques étaient connues. Par ailleurs la convention Cecles prévoyait un partage du travail entre les Etats membres, de sorte que les travaux ont pu être lancés avant même la ratification, par les Etats, à leurs risques et périls.

Aujourd'hui on peut affirmer raisonnablement que le premier lanceur Cecles pourra être réalisé à peu près dans les délais prévus c'est-à-dire que le premier lancement aura lieu au début de 1967. Le tir du premier étage exécuté à Woomera en 1964 a été un succès.

Malgré ce démarrage brillant, le Cecles rencontre des difficultés.

Si le premier programme peut être réalisé dans le temps prévu, son coût a augmenté dans une proportion qu'il n'est pas encore possible de chiffrer mais qui peut être de l'ordre de 30 à 50 %. A la demande de la France, une conférence de plénipotentiaires des Etats membres se réunira en décembre 1964 pour étudier, conformément à la convention les dispositions à prendre en fonction de cet accroissement de budget du Cecles.

Cette conférence étudiera parallèlement les possibilités de financement d'un programme futur (moteur d'apogée, étages à haute énergie). Elle étudiera aussi les possibilités de marché pour le lanceur Cecles (par exemple en liaison avec une politique de satellites de télécommunications).

3. — *Collaboration bilatérale avec les Etats-Unis.*

Le C.N.E.S. et la N.A.S.A. travaillent en parfaite entente. Le programme FR 1 a créé un climat de confiance qui permet aux ingénieurs et chercheurs français de profiter très largement de l'avance américaine. De nombreux collaborateurs du C.N.E.S. vont en stage aux U.S.A., les portes leurs sont largement ouvertes.

Des chercheurs français font des expériences incluses dans les satellites américains. C'est ainsi que le service d'Aéronomie du C. N. R. S. a fait deux expériences sur les grands satellites astronomiques américains. Inversement des chercheurs américains font des expériences sur des fusées françaises.

4. — *Collaboration avec les autres pays.*

La République Fédérale d'Allemagne. — Les chercheurs allemands font actuellement des expériences sur des fusées françaises en collaboration avec des chercheurs français. Ces chercheurs sont actuellement en discussion avec le C.N.E.S. en vue d'utiliser des fusées françaises pour des expériences entièrement allemandes.

L'Argentine. — Une collaboration a été amorcée avec l'Argentine. Deux campagnes de tirs ont été faites sur un champ de tir argentin dans le cadre d'expériences simultanées d'émission de métaux alcalins. Un radar français a été mis à la disposition de l'Argentine.

L'Inde. — Un accord de collaboration a été signé avec l'Inde. Une participation de la France au champ de tir international de Thumba a été accordée. Elle consiste en la livraison d'un radar français et d'une caméra de départ. L'Inde a passé à Sud-Aviation un contrat d'achat et de licence de Centaure.

5. — *Satellites de télécommunications.*

Pour l'instant, la France a adhéré au Comité International pour la mise en place du système mondial de télécommunications par satellites. La signature de l'accord a eu lieu le 20 août 1964. La contribution de la France est de 6,1 % des frais d'investissement et d'installation du système. Pour les 3 ou 4 années qui viennent, les dépenses sont estimées à 1.000 millions de francs, qui pourraient être portés par accord du Comité à 1.500 millions de francs. La contribution française est prélevée sur le budget du Ministre des P. et T. Ces crédits sont exclusifs de toute réalisation technique.

Une convention internationale vient d'être signée entre divers pays européens et les Etats-Unis : les négociations furent difficiles face à l'avance acquise par les Etats-Unis. La durée de la convention, de ce fait, est limitée à 1969-1970.

Conclusion. — En matière de recherches spatiales plusieurs années sont nécessaires avant que des opérations totales et spectaculaires puissent être engagées. Le C. N. E. S. nous en laisse espérer en 1965, et dans le cadre européen le lancement d'une charge utile d'une tonne en orbite basse est prévu pour 1970. L'utilisation des satellites de communication a donné à l'opinion publique le sentiment que les recherches spatiales pouvaient avoir des répercussions pratiques sur la vie quotidienne.

Mais ces recherches sont très onéreuses ; malgré l'effort budgétaire important consenti et que votre Commission des Finances vous

demande d'approuver nos moyens nationaux resteront toujours limités face, notamment, à ceux accordés à la N. A. S. A. américaine indiqués dans le tableau ci-dessous.

	1961	1962	1963	1964	1965
	(En millions de francs.)				
Programme français, national et international	42	90	174	231	286
Programme N. A. S. A.....	4.800	9.700	19.000	25.000	26.000

Il nous faut donc poursuivre nos associations et accentuer notre participation aux programmes internationaux du C. E. C. L. E. S. et du C. E. R. S., organes internationaux pour lesquels les charges sont également très lourdes et dont la politique est incertaine. Une conférence à tenir en janvier 1965 doit définir cette politique et rechercher les moyens financiers d'application.

IV. — L'énergie atomique.

Malgré la difficulté de séparer les programmes civil et militaire des études confiées au Commissariat à l'Energie atomique, nous essaierons de faire le point de ce programme civil et voir les perspectives des années prochaines.

Recherches et études.

Le Centre d'études nucléaires de Cadarache a continué sa recherche appliquée dans trois directions :

a) Réacteur Pegase. Ce réacteur a divergé en avril 1963 et est maintenant en exploitation à pleine puissance ; les essais ont porté sur le comportement des combustibles utilisés par les deux filières : filière uranium graphite gaz et filière à eau lourde. Ce réacteur de conception originale suscite beaucoup d'intérêt dans le monde international nucléaire ;

b) Le prototype à terre du moteur pour sous-marin a divergé en août 1964. Il a été monté en puissance en dix jours. Les essais auxquels il est destiné (encombrement, souplesse, résistance aux chocs, etc.) vont être poursuivis activement ;

c) Les études des réacteurs surrégénérateurs à neutrons rapides sont faites en participation avec l'Euratom, pour lequel Cadarache devient un centre de première importance.

En 1964, 1.650 agents du Commissariat travaillent à Cadarache. Le centre de Cadarache dispose d'un crédit pour investissements de 1.088 millions dont 867 sont actuellement engagés. Il faut y ajouter les crédits nécessaires aux essais du moteur de sous-marin transférés du Ministère des Armées.

La C. E. A. attachera dans les années prochaines sa vocation à la recherche fondamentale dont l'éclatement sur toutes les branches de la recherche scientifique et technique est certain. Les recherches seront poursuivies à Saclay, Orsay, Fontenay-aux-Roses,

Grenoble. Elles porteront notamment sur la physique théorique (théorie des champs, magnétisme, structure des noyaux), sur la physique corpusculaire à hautes énergies, sur la physique nucléaire aux basses et moyennes énergies, sur la physique du solide (électronique, étude de l'état métallique), sur la physique des plasmas, sur la biologie (action biologique et génétique des radiations), sur la géophysique.

Ressources en matières premières.

Devant les développements industriels prévisibles de l'énergie nucléaire, nos ressources en uranium naturel prennent toute leur importance. Sur son territoire (Vendée, Limousin, Forez) la France dispose de 792.000 tonnes de minerai d'uranium avec une richesse moyenne de 1,5 ‰. Nous recevons 125 tonnes de concentré d'uranium de Madagascar et 400 tonnes de préconcentré du Gabon. On estime les réserves françaises connues et exploitables à 40.000 tonnes de métal. En face, la consommation prévisible en 1980-2000 pour les besoins industriels est évaluée à 120.000 tonnes de métal. Le même rapport est du reste prévisible pour l'ensemble de la Communauté européenne ; d'où la nécessité pour l'Euratom de poursuivre ses prospections et ses accords avec des pays producteurs.

Séparation des isotopes.

Les chantiers de l'usine de Pierrelatte ont été ouverts en 1960. Actuellement le premier groupe de l'usine basse fonctionne depuis mai 1964 ; la production d'uranium faiblement enrichi est prévue pour le début 1965. L'usine moyenne doit être mise en service pendant le 3^e trimestre 1965. Les travaux de génie civil de l'usine haute sont presque terminés ; le montage des installations a commencé en juillet 1964 ; son fonctionnement est prévisible en avril 1966. L'usine très haute est commencée depuis avril 1964 ; la construction et le montage demanderont trois années ; le début de production est prévisible pour janvier 1968.

Aux conditions économiques de décembre 1963 le devis pour les études et la construction de l'usine de Pierrelatte s'élève actuellement à 4.091 millions de francs ; les dépenses engagées à ce jour sont de 2.889 millions de francs.

Production d'électricité d'origine nucléaire.

L'E. D. F. poursuit avec le C. E. A. la réalisation de la production d'électricité d'origine nucléaire. Ce développement de la production est souhaitable pour des raisons technique et économique. La consommation d'électricité augmente de 8,2 % contre une progression des besoins énergétiques de 5 %. La consommation d'électricité serait de 220 milliards de kWh en 1975, elle ne sera couverte par les ressources nationales qu'à 50 %. La France doit maintenir une certaine indépendance énergétique. Tous les pays recherchent cette même indépendance. Vingt ans de recherches nucléaires ont permis la production d'électricité aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et maintenant en France. Les difficultés économiques et techniques résident maintenant dans le choix de la meilleure filière de réacteurs.

En France, E. D. F. 1 a atteint sa puissance normale dès fin 1963 ; E. D. F. 2 a divergé le 17 août 1964 et sera en puissance au début de 1965 ; la puissance d'énergie électrique nucléaire sera ainsi de 340.000 kW, soit 1,5 % de la puissance électrique totale. La construction d'E. D. F. se poursuit dans des conditions telles qu'elle devrait diverger au milieu de 1965. La construction d'E. D. F. 4 est commencée à Saint-Laurent-des-Eaux et sa mise en service est prévue pour 1968. En 1970 nous disposerons d'une puissance électrique d'origine nucléaire de 1.500.000 kW, soit 6 % de la puissance totale installée. Enfin l'étude d'E. D. F. 5 est commencée sur la base de caractéristiques différentes : remplacement des éléments de combustible pleins par des éléments annulaires qui pourront être refroidis intérieurement et extérieurement, soit une économie de matière fissile.

Nous avons adopté jusqu'ici la filière uranium-graphite-gaz. Mais le C. E. A. s'intéresse aux autres filières. Il étudie les réacteurs à neutrons rapides et il construit un réacteur à eau lourde (E. L. 4 à Brennilis). Il s'intéresse avec la Belgique à une centrale à uranium faiblement enrichi (3 à 4 %) à Chooz. Des expériences faites sur le prototype du réacteur pour sous-marin, il pourra sans doute tirer des conclusions industrielles sur l'utilisation de réacteurs à uranium très enrichi (90 %).

Votre Commission se pose la question depuis deux ans de la compétitivité de l'énergie nucléaire à usage industriel. Il est

trop tôt pour répondre car la production reste soumise aux impératifs de la recherche appliquée et par suite les charges d'amortissement ne sont pas encore économiquement calculables. Le prix du combustible dépend aussi de la valeur du sous-produit, le plutonium, qui, pour l'instant, n'est pas fonction des conditions économiques mais du prix fictif de rachat par le C. E. A.

Des études faites par le Commissariat laissent cependant prévoir que cette compétitivité entre les différentes sources d'énergie sera atteinte plus tôt qu'il n'était prévu.

Pour la centrale nucléaire E. D. F. 3 (480 mégawatts), la charge d'amortissement serait de 1.215 F par kW contre 680 F pour une centrale classique.

DESIGNATION	CENTRALE NUCLEAIRE E. D. F. 3.	CENTRALE THERMIQUE fuel.
Combustible	0,012 F par kWh.	0,024 F par kWh.
Frais généraux et exploitation....	30 F par kW.	22 F par kW.
Coût du kWh (utilisation : 5.700 heures)	0,064 F.	0,0625 F.

L'examen du V^e plan permettra d'examiner le développement de ces centrales nucléaires de 1966 à 1970. Dès maintenant, en face de la puissance dont la France disposera en 1967 (1.500 mégawatts), la Grande-Bretagne aura construit une puissance double (3.500 mégawatts).

Pour des raisons économiques internes et de concurrence internationale le délai de mise en utilisation industrielle de l'énergie nucléaire se retrécit. Il paraît souhaitable que la puissance électrique nucléaire soit portée à 15 % de la puissance énergétique totale en 1975.

Les recherches du C. E. A. sur les filières trouvent dans cette fin toute leur importance. C'est pourquoi il faut pousser à la production d'uranium 235 à haute teneur pour les utilisations industrielles de l'énergie atomique. Sans retenir les programmes militaires qui ne relèvent ni de notre examen ni de notre discussion, nous pensons que l'achèvement complet de l'usine de Pierrelatte doit être accéléré dans l'état actuel de la science nucléaire. La mise au point des réacteurs, l'étude des filières resteront en tête des travaux du

C. E. A. : mais étant donné l'intérêt de l'émulation dans une science si nouvelle et si élevée, et l'importance des moyens financiers à mettre en œuvre, la recherche en commun au sein de l'Euratom doit être de plus en plus poussée avec le double sens, que doivent comprendre nos partenaires, de donner des possibilités d'autonomie à l'Europe des Six, sans cependant négliger les apports et l'appui que peuvent lui apporter les pays tiers scientifiquement plus avancés.

Protection sanitaire.

Le C. E. A., répondant aux inquiétudes de l'opinion publique, se penche avec gravité sur la protection des populations et des personnels contre les effets de l'ionisation. La part de son budget qu'il consacre à cette protection sanitaire est passée de 65 millions en 1961 à 87 millions en 1964 et 91 millions prévus au budget 1965 dont :

30 millions pour le contrôle des radiations ;

14 millions pour la protection directe ;

31 millions pour les sections de protection dans les centres ;

16 millions pour les investissements de protection dans les centres.

Un chapitre important de ces études est ouvert pour le projet d'explosions nucléaires en Polynésie. En collaboration avec le Ministère des Armées et le Ministère de la Santé, le C. E. A. assurera la protection sanitaire de ce territoire par le contrôle du milieu physique (air, eau, sol), le contrôle radiologique et biologique des denrées alimentaires et des eaux et la surveillance médicale de la population.

Relations du C. E. A. et de l'industrie privée.

Au fur et à mesure de l'enrichissement de ses études, de ses découvertes, de ses applications industrielles, le C. E. A. a tendance à développer, sous son contrôle scientifique et technique, sa collaboration avec l'industrie privée et de lui demander de plus en plus d'initiatives dans la réalisation des objectifs poursuivis. Notre industrie spécialisée y a trouvé un prestige incontestable sur le marché international. C'est ainsi que par les contrats passés avec le C. E. A., elle a réussi à placer des accélérateurs linéaires à Mayence, Mol et Gussen. De même les sélecteurs d'amplitude

multilatéraux transistorés et un graphite français d'une exceptionnelle qualité sont primés sur le marché nucléaire.

Par la passation de contrats d'architecte industriel, le C. E. A. a mobilisé des moyens intellectuels et financiers qui ont permis la réalisation rapide de Pierrelatte, la Hague, Marcoule, Melusmé, Rhapsodie, Osiris, etc.

Le C. E. A. étend et généralise ensuite cette collaboration par de simples contrats commerciaux avec des industries ayant atteint leur maturité dans la spécialité nucléaire. Tels sont les contrats passés pour le réacteur Eole et pour l'usine d'eau lourde de Mazingarbe.

Les ventes de radio-éléments qui ont été exportés pour une valeur de 1.492 millions de francs, les exportations de matériels nucléaires (pompes pour l'Allemagne, soufflantes et compresseurs pour l'Angleterre, matériels de laboratoires fabriqués sous licence C. E. A.) donnent à notre balance des comptes un apport qui n'est pas négligeable.

Relations du C. E. A. avec les organismes internationaux.

La troisième conférence internationale sur les applications pacifiques de l'Energie nucléaire témoigne de l'importance du rôle que joue le C. E. A. tant sur le plan scientifique que technique.

La Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom) poursuit la réalisation de son second programme quinquennal (1963-1967) de recherches et d'investissements doté d'un crédit global de 425 millions d'unités de compte, soit un peu plus de deux milliards de francs. La France apporte à l'Euratom, outre une contribution financière s'élevant à 30 % du budget commun, le concours d'environ trois cents ingénieurs, chercheurs et techniciens détachés au sein du Centre Commun de Recherches. En outre, le Commissariat à l'Energie Atomique a associé l'Euratom à deux secteurs importants de ses études : les réacteurs surrégénérateurs et la fusion thermonucléaire contrôlée.

Toutefois, l'exécution du second programme quinquennal d'Euratom a suscité dès la première année de sérieuses divergences de vues d'ordre technique et financier. Estimant que l'équilibre et la cohésion du programme communautaire étaient menacés par

une dispersion excessive des activités techniques et par un rythme d'engagements financiers annuels trop rapide, la France avait dû en octobre 1963 voter contre le projet de budget 1964 adopté à la majorité de ses cinq partenaires. Ces craintes se sont avérées fondées puisque, dès le début de l'année 1964, la Commission d'Euratom a été conduite à demander une augmentation de la dotation financière et une révision technique du programme quinquennal.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de promotion industrielle, l'Euratom n'a pu jusqu'ici stimuler le développement de techniques spécifiquement européennes, limitant ainsi les possibilités d'expansion technique et économique des industries européennes au bénéfice de l'importation de techniques des pays tiers.

Invitée par ses partenaires à la suite du désaccord d'octobre 1963 à soumettre des propositions sur l'orientation de la politique d'Euratom, la France leur a remis en mai 1964 un mémorandum :

— exposant les critères et les objectifs d'une politique européenne de recherche technique et de promotion industrielle dans le domaine nucléaire en fonction des perspectives énergétiques et des impératifs économiques généraux de la Communauté ;

— soulignant l'urgence d'une action commune en vue de promouvoir une industrie européenne concentrée et puissante, aussi peu dépendante que possible de techniques et de sources d'approvisionnement en combustibles extérieures à la Communauté, et, par conséquent, en mesure d'aborder dans des conditions favorables la concurrence internationale ;

— définissant les rôles respectifs des programmes de recherches nationaux et communautaire, ce dernier devant conserver le caractère complémentaire conforme à l'esprit du Traité et être, par conséquent, centré sur quelques grandes actions prioritaires dépassant le cadre de celles qui peuvent être entreprises sur le plan national.

En déposant ce mémorandum, le Gouvernement français a voulu amorcer un large échange de vues entre les six Gouvernements et la Commission d'Euratom en vue de parvenir en temps utile à un accord sur les grandes lignes directrices de la construction européenne dans le domaine nucléaire.

Aucun accord n'a pu se faire sur le programme 1965, fonction de la politique à définir par les six partenaires ; les discussions

continuent difficilement. La « guerre des filières » se poursuit notamment.

Le budget d'Euratom est couvert par des subventions des pays membres dont 30 % du budget de la recherche et 28 % du budget de fonctionnement sont supportés par la France. La subvention fixée pour 1965 est de 140 millions de francs, soit 7 % de la subvention ouverte au C.E.A.

Le programme 1965 comprend le fonctionnement du centre commun de recherches nucléaires, le programme Orgel, les réacteurs à neutrons rapides, les réacteurs à gaz poussés, le réacteur BR 2, le retraitement des combustibles, le traitement des déchets radioactifs, la propulsion navale.

La France collabore aussi aux activités de l'agence pour l'énergie atomique de l'O.C.D.E. depuis 1957. Les travaux de cette agence intéressent l'usine de traitement de combustibles irradiés (Eurochemic) de Mol, la construction du réacteur *Dragon*, réacteur de 20 MWt à haute température refroidi par gaz et modéré au carbone.

La France participe à l'organisation européenne pour la recherche nucléaire (C.E.R.N.) qui étudie plus particulièrement la physique des hautes énergies avec son synchroton à protons et envisage la construction d'un nouvel accélérateur de protons.

Enfin des négociations sont ouvertes avec l'Espagne pour la construction d'une centrale nucléaire de 500 MWt du type E.D.F. 4 en Catalogne.

V. — L'aménagement du territoire et l'action régionale.

La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale a été créée par décret du 14 février 1963.

Elle est rattachée au Premier Ministre qui conserve ainsi la décision de la politique d'aménagement et d'équipement des régions françaises. La Délégation assure la coordination des actions des différents ministères qui sont appelés, dans leurs secteurs respectifs, à connaître de cet aménagement. Elle imprime par la réalisation d'investissements à effets multiplicateurs l'impulsion nécessaire au développement de l'économie régionale. Enfin, comme il est prévu dans le rapport du Président de la République définissant l'objet du décret de 1963, elle doit veiller à la décentralisation et à l'implantation industrielles, car, précise ce rapport, « dix départements français, les plus riches, ont bénéficié de plus du tiers des nouvelles installations industrielles et les grandes villes ont concentré près des trois quarts des installations nouvelles de leurs départements ».

Les décisions sont prises par le Comité interministériel pour les problèmes d'action régionale et d'aménagement du territoire. La Délégation assume le secrétariat de ce Comité.

Le Délégué est, d'autre part, vice-président de la Commission nationale de l'aménagement du territoire et du Comité des plans régionaux, organismes de conception qui relèvent du Commissariat au Plan.

Le rôle de la Délégation, organisme de coordination et d'impulsion, est, à partir des objectifs généraux du Plan, de préparer et de coordonner les éléments nécessaires aux décisions gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et de veiller à ce que les administrations techniques ajustent leurs actions respectives et fassent converger leurs moyens vers des objectifs qui excèdent leur champ d'action et leur responsabilité propres.

La Délégation est une « administration de mission », selon l'expression du Commissaire général au Plan, qui s'intercale entre le Plan et les administrations.

I. — Elle exerce ce rôle :

au niveau de la préparation du budget, en lui donnant une dimension régionale. Elle prépare, en liaison avec les ministères et le Commissariat au Plan, les mesures annuellement nécessaires à la mise en œuvre du Plan dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Chaque année, elle présente à cette fin un rapport au Gouvernement qui est repris dans le document annexe sur la régionalisation du budget d'équipement (tome I, chapitre II : Mise en œuvre de l'action régionale) ;

au niveau de l'exécution du budget par une action de coordination constante entre les administrations et une action d'harmonisation des aides à l'expansion industrielle et rurale.

II. — Il incombe à la Délégation de coordonner des actions de l'Etat, des collectivités locales et des entreprises privées qui concourent à la réalisation de grandes opérations d'aménagement comme celle du littoral Languedoc-Roussillon.

III. — Pour cette mission, elle contrôle divers organismes qui lui ont été rattachés par le décret du 14 février 1963 ou postérieurement :

- le Secrétariat permanent des problèmes de l'eau ;
- le Comité de décentralisation chargé de statuer sur les demandes d'implantation d'entreprises ou de bureaux en région parisienne ;
- la Mission interministérielle pour l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon ;
- le Groupe de travail interministériel pour l'aménagement du Golfe de Fos ;
- le Centre interministériel d'information chargé de fournir les renseignements aux industriels désirant s'implanter en province ;
- le Groupe central de planification urbaine chargé d'étudier l'avenir des grandes agglomérations.

Ces différents services seront regroupés dans les locaux de l'avenue Charles-Floquet où la Délégation doit s'installer dans les locaux libérés par la suppression du Ministère des Rapatriés.

RÉFORME 1964 DE L'ACTION RÉGIONALE

Le décret n° 64-251 du 14 mars 1964 a transformé le cadre et les incitations de l'action régionale en modifiant les structures, les procédures de régionalisation du Plan et l'intervention des pouvoirs publics en matière d'expansion industrielle régionale.

A. — *Modification des structures régionales.*

A la tête des circonscriptions d'action régionale sont placés des préfets de région qui ont une mission d'animation et de coordination pour l'élaboration et l'application des programmes régionaux d'équipement. Le préfet de région préside la conférence administrative régionale, il est assisté d'un état-major composé du Trésorier-Payeur général et de hauts fonctionnaires.

En outre, il est créé dans chaque région *une commission de développement économique régional* qui donnera son avis sur l'aménagement et le développement économique de la région. Cette commission, comprenant des représentants des collectivités départementales et communales et des groupements économiques et sociaux, est censée faire participer ces collectivités et groupements à l'examen du plan régional. Cette participation est plus apparente que réelle car cette commission de développement n'a ni pouvoir de décision, ni budget. Votre Commission des Finances regrette que ce conseil régional ne fasse pas une place plus importante aux conseils généraux, aux représentants des collectivités locales et aux compagnies consulaires qui auront en définitive à supporter une grande part des charges d'aménagement du territoire. Elle souhaite également que, en face de la Commission de développement, les comités régionaux d'expansion économique conservent tous leurs pouvoirs et qu'il n'y ait pas dualité entre cette nouvelle institution et ces associations de droit privé, dont nous reconnaissons dans la plupart des départements les heureux résultats obtenus.

B. — *Procédures de régionalisation du plan.*

L'élaboration du plan comporte d'abord des enquêtes sur des questions précises ainsi que des études sur des aspects spécifiques du développement économique de la région, travaux qui sont soumis au contrôle du Commissariat du Plan et de la Délégation à l'aménagement du territoire.

Après le vote du Parlement sur les options, les Préfets de région devront établir un rapport, dans le cadre des orientations nationales, sur les perspectives et les conditions du développement régional et les caractères généraux du développement souhaité en matière d'équipement public.

Ce rapport sera transmis au Commissariat du Plan, à la Délégation à l'aménagement du territoire et aux administrations intéressées après avis de la Conférence administrative régionale et consultation de la Commission de développement économique régional.

Un rapport de synthèse nationale servira à établir le chapitre du Plan relatif au développement régional.

Après le vote définitif du Plan, il y aura lieu d'établir les tranches régionales qui préciseront les perspectives économiques et les programmes d'investissements publics par région. A cet effet, les ministères, en accord avec le Commissariat du Plan et la Délégation à l'aménagement du territoire, notifieront les opérations de caractère national et fixeront les montants financiers globaux par région en ce qui concerne les investissements de caractère régional ou local

Le Préfet de région établira la tranche régionale en classant les opérations par ordre de priorité et en exposant les conditions techniques de réalisation et les modalités de financement.

Après avis de la conférence administrative régionale et consultation de la commission de développement économique régional, la tranche régionale sera adressée au Commissariat du Plan, à la Délégation à l'aménagement du territoire et aux ministères compétents.

La synthèse de ces travaux sera soumise au Comité interministériel pour les problèmes d'action régionale et d'aménagement du territoire. Les tranches régionales serviront ensuite chaque année de base de discussion lors de la fixation des dotations budgétaires annuelles dans le cadre du budget régionalisé.

Si cette procédure a semblé très logique à votre Commission des Finances, elle souhaite que pour garder toute son efficacité, le déroulement des consultations et les échanges réciproques d'avis soient simplifiés afin d'éviter d'éterniser la procédure, de freiner les actions locales et, par des retards, de modifier les prévisions financières originelles.

C. — *Intervention des pouvoirs publics
en matière d'expansion industrielle régionale.*

En 1964, ces réformes ont porté à la fois sur les procédures limitatives, sur les procédures incitatives et sur les structures d'accueil.

1. — *Les procédures limitatives.*

Une circulaire du 15 avril 1964 du Ministre de la Construction a décidé de soumettre à l'avis préalable du délégué à l'aménagement du territoire les demandes de permis de construire concernant les locaux à usage industriel de plus de 2.000 mètres carrés de plancher. Cette mesure ne vise pas, cependant, les opérations à réaliser dans la région parisienne, qui restent subordonnées à l'obtention de l'agrément institué par le décret modifié n° 58-1460 du 31 décembre 1958.

2. — *Les procédures incitatives : la réforme des aides financières.*

Cette réforme a fait l'objet des décrets n° 64-440 à 64-443 du 21 mai 1964, d'un arrêté et d'une circulaire de la même date. Les crédits pour l'application de ces mesures figurent au chapitre 64-00 du budget des charges communes dont les dotations pour 1965, en sensible augmentation, sont de 85 millions de francs en autorisations de programme et de 60 millions en crédits de paiement.

La réforme des aides existantes vise à atteindre deux objectifs :

— donner aux chefs d'entreprises la possibilité de connaître à l'avance les avantages dont ils pourront bénéficier en fonction des caractéristiques de leurs projets et du lieu d'implantation ;

— concentrer l'aide de l'Etat sur les régions où, compte tenu de l'évolution démographique et du niveau actuel de développement économique, risquent d'apparaître les déséquilibres les plus graves entre les disponibilités en main-d'œuvre et les emplois offerts, ainsi que sur certaines zones qui, en dehors des régions précédentes, connaissent des problèmes de conversion et d'adaptation d'une grande ampleur.

L'ancienne prime spéciale d'équipement, dont le montant pouvait varier de 0 à 20 % du montant des investissements, en fonction de l'intérêt du projet, est remplacée par deux primes.

La première est la *prime de développement industriel*, qui ne peut être attribuée que si le programme d'investissement atteint au moins 300.000 F et provoque directement la création d'au moins trente emplois permanents. En cas d'extension d'activité, seuls sont pris en compte les programmes qui accroissent l'effectif employé d'au moins 30 % ou d'au moins cent personnes.

Le montant de la prime résulte de l'application d'un taux forfaitaire de 10 % des dépenses d'investissement (5 % en cas d'extension d'activité).

Toutefois, dans certaines agglomérations qui constituent, en raison de leur importance et de leur situation géographique, des centres de développement industriel où se posent des problèmes d'emploi d'une gravité particulière, le taux de la prime est porté à 20 % (12 % en cas d'extension).

La seconde prime est la *prime d'adaptation industrielle* qui est instituée à l'intérieur de certaines zones où le déclin des activités industrielles ou extractives traditionnelles pose des problèmes d'une exceptionnelle gravité pour le reclassement de la main-d'œuvre.

Cette prime ne peut être attribuée que si le programme d'investissement entraîne le reclassement ou le maintien en activité d'au moins 20 personnes et atteint un montant d'au moins 300.000 francs.

Comme dans l'ancien système, le taux de cette prime varie de 0 à 20 % en fonction de l'évolution de la situation de l'emploi dans les zones à convertir et de l'intérêt de l'opération.

Outre ces deux nouvelles primes, *trois allègements fiscaux* sont offerts aux entreprises qui se décentralisent :

— l'amortissement exceptionnel de 25 % du prix de revient des constructions nouvelles ;

— l'exonération pendant cinq ans de la contribution des patentes ;

— la réduction des droits de mutation de 13,20 % à 1,40 % et même de 16 % à 4,20 % si l'on tient compte des droits encaissés au profit des collectivités locales.

Le nouveau système des aides de l'Etat n'est donc pas fondamentalement différent de l'ancien. Il s'agit avant tout d'une simplification surtout par la forfaitarisation du taux de

la prime de développement, qui facilite grandement l'établissement par les firmes de leurs projets de décentralisation et la connaissance des avantages afférents.

Cette simplification a également été recherchée par la détermination *a priori* du champ d'application géographique des diverses formes d'aides. Il faut souligner que le système des primes est plus efficace lorsqu'il ne bénéficie qu'aux régions ou aux zones dont l'industrialisation ou la conversion est la plus urgente. Au contraire, certains des allègements fiscaux ont pour effet de rétablir une certaine neutralité géographique de l'impôt et doivent donc être accordés avec plus de libéralisme. Il en est ainsi de la réduction des droits de mutation, ceux-ci pénalisant tout déplacement d'entreprise. De même l'exonération de la contribution des patentes permet de neutraliser pendant cinq ans les importantes variations de taux d'une commune à l'autre. Les communes les plus pauvres, faute de ressources, sont souvent conduites à choisir les taux les plus élevés, ce qui ne favorise pas l'implantation sur leur territoire d'entreprises dont elles ont pourtant le plus grand besoin.

Le territoire national a été divisé en cinq zones pour l'attribution des diverses aides.

La zone 1 est celle où les problèmes de développement sont les plus graves. Elle englobe les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest, du Centre et de la Corse qui, en nombre d'emplois créés, ont le moins bénéficié des opérations de décentralisation réalisées de 1949 à 1963. Il est intéressant, à cet égard, de comparer la carte des aides à l'industrialisation (tome I^{er} du document annexe sur la régionalisation du budget, page 35) avec celles des opérations de décentralisation industrielle réalisées depuis 1949 (document annexe, tome II, page 148).

Cette zone bénéficie de la prime de développement industriel et des allègements fiscaux.

A l'intérieur de cette zone, certaines agglomérations importantes par leur rôle de centres de développement et par leurs graves problèmes relatifs à l'emploi, bénéficient du taux privilégié de 20 %. Il s'agit de Nantes-Saint-Nazaire, Brest, Lorient, Bordeaux et Limoges, qui faisaient déjà l'objet de mesures particulières, et de Toulouse, Cherbourg et la Rochelle-Rochefort.

La zone 2 correspond aux localités où se posent des problèmes d'adaptation industrielle. Il s'agit de la partie ouest du bassin

houiller du Nord-Pas-de-Calais, des bassins houillers de Lorraine, de Blanzay, d'Aveyron, de Saint-Eloy-les-Mines et de Graissesac, du bassin ferrifère de Lorraine, de la zone textile des Vosges, du Boulonnais et des agglomérations de Montluçon, Béziers, Châteauroux et le Boucau. Cette zone bénéficie de la prime d'adaptation et des allègements fiscaux relatifs à la patente et aux droits de mutation.

La zone 3 concerne des secteurs qui ont besoin d'un certain développement mais où les problèmes sont moins aigus que dans les zones 1 et 2. Elle bénéficie des avantages relatifs aux droits de mutation et à la patente. Ces avantages ne sont pas négligeables : en effet, dans beaucoup d'agglomérations, l'exonération de la patente pendant cinq ans équivaut à une prime d'au moins 10 %.

La zone 4 comprend les régions en expansion ou qui, du moins, ne connaissent pas de difficultés suffisantes pour que leur incorporation dans la carte des aides ait été jugée indispensable. Il s'agit de l'Est, du pourtour du bassin parisien, du Nord-Est industrialisé du Massif central, de l'axe rhodanien et d'une grande partie de la Provence - Côte d'Azur. Elle bénéficie toutefois d'avantages fiscaux pour certaines opérations, notamment pour les décentralisations.

La zone 5 correspond à la région située dans un rayon de 100 à 150 kilomètres de Paris. Elle a connu un développement industriel très rapide dans les dernières années et ne pourrait faire face à un rythme semblable dans le proche avenir sans risque de tension.

Indiquons enfin que les zones primables 1 et 2 représentent 250.000 kilomètres carrés et 14 millions d'habitants, et la zone 3 : 100.000 kilomètres carrés et 6 millions d'habitants. Un élargissement géographique de ces zones nuirait à l'efficacité du système, car les aides contribueront d'autant mieux au développement régional qu'elles seront concentrées sur les régions qui en ont le plus besoin. Sur le plan pratique, l'accélération et la simplification des procédures d'octroi des aides accroîtront indiscutablement l'efficacité de celles-ci.

Une indemnité de décentralisation est accordée aux entreprises industrielles qui créent des activités nouvelles ou étendent leurs activités en dehors de la région comprise dans un rayon de 100 à 130 kilomètres autour de Paris et qui, pour cela, transfèrent des matériels industriels situés dans la région parisienne en libérant au moins 500 mètres carrés. L'indemnité de décentralisation accordée dans ce cas est de 60 % des frais de déménagement.

Cette indemnité vient compléter l'éventail d'incitations offertes par les aides financières précédentes. En effet, celles-ci sont plus orientées vers le développement des régions déprimées que vers la décongestion de la région parisienne.

L'exonération des plus-values de cession de terrains à bâtir peut être accordée à des entreprises dans certaines conditions de emploi.

3. — *Le développement des structures d'accueil.*

De nouvelles mesures sont intervenues en 1964, relatives aux zones industrielles, aux bâtiments industriels et aux conventions d'implantation industrielle.

a) *Les zones industrielles.* — Le Gouvernement a, le 2 juin 1964, défini les critères d'une programmation des zones industrielles et confié celle-ci à un groupe de travail interministériel. La création de nouvelles zones sera limitée à 1.200 hectares par an, chiffre correspondant à l'évolution prévisible de l'emploi. D'autre part, les facilités en matière de financement seront harmonisées, au point de vue géographique, avec le nouveau régime des aides financières à l'industrialisation. Ainsi, les prêts du F. N. A. F. U. seront désormais affectés en priorité aux opérations intéressant la zone 1 qui devrait recevoir, en 1965, environ 60 % des aides de ce Fonds.

b) *Les bâtiments industriels.* — En 1964, les pouvoirs publics se sont préoccupés de favoriser et d'harmoniser les mises à la disposition des industriels souhaitant décentraliser leur entreprise de bâtiments industriels.

c) *Les conventions d'implantation industrielle.* — Ces conventions permettent aux entreprises de bénéficier d'avantages spécifiques : attribution de logements, priorité dans les liaisons téléphoniques, formation professionnelle adaptée.

En 1964, un contingent spécial de 2.000 logements aidés a été réservé en vue de favoriser la décentralisation industrielle. Au 1^{er} septembre, 1.570 logements avaient été affectés. En 1965, le contingent sera porté à 4.000 logements.

FONDS D'INTERVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET GRANDES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Toutes les régions, sauf celle de Paris, ont bénéficié plus ou moins de l'aide du F. I. A. T. Les concours les plus importants sont naturellement allés aux régions dites d'entraînement ainsi qu'à certaines zones critiques. Le F. I. A. T. est également intervenu en faveur de l'équipement des métropoles d'équilibre. Plus de la moitié des interventions a été consacrée à cinq régions : Bretagne, Provence - Côte d'Azur - Corse, Midi - Pyrénées, pays de la Loire, Aquitaine. Toutefois, on ne peut pas tirer de conclusion précise de ces localisations car l'opportunité des actions du Fonds s'apprécie en fonction de leur valeur d'incitations, de leur rôle correcteur et du moment où elles interviennent.

Votre Commission, tout en reconnaissant l'intérêt d'accélérer l'équipement des métropoles régionales, s'étonne du choix des critères sur lesquels est basée la détermination de ces métropoles. Elle constate notamment que la région de la Basse-Seine et son complexe Rouen-Le Havre-Elbeuf sont écartés de cette classification alors que leur expansion économique répond largement à la définition qui devrait être donnée des métropoles régionales.

Certaines opérations d'aménagement du territoire exigent l'intervention d'administrations et d'organismes publics ou privés si nombreux qu'il a été jugé nécessaire d'en faire assurer la coordination par la Délégation à l'aménagement du territoire, qui participe en outre financièrement à leur exécution sur les crédits du F. I. A. T.

1. — *L'opération Languedoc-Roussillon.*

Cette opération vise à réaliser l'aménagement des rivages méditerranéens qui, de l'embouchure du Rhône à la frontière espagnole, bordent le Golfe du Lion sur 180 kilomètres.

Elle doit se développer sur trois plans :

— équipements généraux (infrastructure routière et aérienne, ports de plaisance, reboisement, aménagement des étangs, approvisionnement en eau) ;

— création de stations touristiques nouvelles ;

— amélioration de stations existantes et développement de l'arrière-pays.

Un décret du 18 juin 1963 a créé, auprès du Délégué à l'aménagement du territoire, une mission interministérielle chargée de la réalisation de cette opération. Présidée par un haut fonctionnaire, elle rassemble les représentants des ministères ayant à participer à cette opération.

Cette mission a établi un programme qui a été soumis à un Comité interministériel d'aménagement du territoire en décembre 1963.

Le montant global approximatif des investissements est de l'ordre de 610 millions de francs à effectuer sur une dizaine d'années, répartis de la façon suivante :

— Routes	300 millions de francs.		
— Ports	120	—	—
— Boisement	50	—	—
— Aménagement des étangs.....	30	—	—
— Approvisionnement en eau.....	50	—	—
— Démoustication	60	—	—

Deux stations touristiques ont été retenues pour être aménagées en priorité : la Grande Motte, qui accueille actuellement 35.000 estivants, pourra en recevoir 120.000 et Leucate-Barcarès, qui ne comporte pour le moment pratiquement aucune installation touristique, pourra héberger 90.000 personnes près du vaste plan d'eau de l'étang de Leucate, favorable à la navigation de plaisance.

En 1965, les crédits ouverts seront de 45 millions de francs, dont 25 millions au budget des Charges Communes, les 20 autres millions étant réservés en priorité dans les dotations des Ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Travaux publics.

Le programme de 1965 est le suivant :

— poursuite des études.....	3.000.000
— poursuite de la démoustication et travaux de génie civil liés à la démoustication.....	7.000.000
— premier programme de routes pour la desserte des deux unités touristiques du Barcarès-Leucate et de la Grande-Motte.....	20.000.000
— premiers travaux de ports : Grande-Motte (Hérault) et au Racou (Pyrénées-Orientales).....	4.000.000
— poursuite des travaux de boisement.....	3.500.000
— approvisionnement en eau des deux stations prioritaires	6.500.000
— premiers travaux d'assainissement d'étangs.....	1.000.000

Ce programme concernant les équipements généraux sera réalisé en partie par les services d'Etat. Les collectivités locales, associées au sein de sociétés d'économie mixte pourront, en 1965, commencer l'équipement des terrains acquis par les stations nouvelles. Le F. I. A. T. a déjà accordé à ces sociétés un prêt de 10 millions de francs.

La construction proprement dite des stations sera assurée par le secteur privé. Les promoteurs seront des groupements sociaux sans but lucratif et des sociétés privées cherchant la rentabilité.

Les acquisitions de terrains ont été conduites sur crédits spécialement affectés à cette opération par le Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme. Près de 2.000 hectares ont déjà été acquis sur un programme total de 3.000. Trente millions de francs ont été engagés dans ces opérations. En 1965, 15 millions seront affectés à la poursuite des acquisitions. Afin de freiner la spéculation, 25.000 hectares ont été classés en zone d'aménagement différé.

2. — *L'opération de la région du Golfe de Fos.*

La région de Marseille se caractérise par une relative insuffisance de l'activité industrielle, d'où la création d'un vaste complexe industriel et portuaire dans le Golfe de Fos, à une quarantaine de kilomètres de Marseille, dans un site maritime favorable.

Afin d'assurer une coordination de l'action des différents services de l'Etat, le Délégué à l'aménagement du territoire a constitué, le 2 janvier 1964, un groupe de travail central qui, présidé par un haut fonctionnaire, comprend les représentants des administrations compétentes et le préfet des Bouches-du-Rhône. Cet organisme doit préparer le programme général d'aménagement et assurer ensuite la coordination de son exécution.

Dès 1962, le Gouvernement a fait procéder à d'importantes acquisitions de terrains par l'Etat au titre du F. N. A. F. U. (Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme), qui a bénéficié d'une avance de 10 millions de francs du F. I. A. T. Les organismes locaux (Chambre de commerce de Marseille et syndicat mixte) ont également acheté des terrains. Au total, 5.000 hectares ont été acquis entre Port-Saint-Louis-du-Rhône et Fos-sur-Mer, ce qui prévient la spéculation.

Afin de faire face à la très rapide croissance du trafic d'hydrocarbures, le Ministre des Travaux publics a décidé de commencer dès 1965 les travaux de construction d'une digue et de postes d'accostage pour les grands pétroliers. En 1964, ces travaux ont fait l'objet d'un transfert du F. I. A. T. de 10 millions de francs, d'un crédit de 18,25 millions de francs sur le budget des travaux publics (chapitre 53-34) et d'un fonds de concours de la Chambre de commerce de Marseille. Pour 1965, un crédit complémentaire de 1,29 million de francs est inscrit au budget des Travaux publics.

Tant que les études ne seront pas achevées, on ne peut indiquer le coût global de l'opération qui comprendra plusieurs tranches. Il est prévu, dans la mesure où cela ne contrariera pas le développement régional, de mettre à la charge des acheteurs les équipements généraux des terrains.

3. — *Le complexe aéro-spatial de Toulouse.*

Pour compléter l'industrialisation du Sud-Ouest de la France dont la position excentrée par rapport aux grands centres économiques de l'Europe des Six exclut les activités qui sont sensibles au coût des transports, il a été choisi des industries de produits de qualité pour lesquelles on peut trouver dans le Sud-Ouest des cadres et des agents techniques formés sur place. C'est ainsi que les industries aéronautique et spatiale y sont déjà importantes.

Cette situation a conduit, en 1964, le Gouvernement sur proposition du Délégué à l'aménagement du territoire, à décider la création d'un complexe aéro-spatial à Toulouse par la décentralisation de nombreux établissements d'enseignement et de recherches. Cette réalisation doit s'échelonner sur 5 ans.

Les premières mesures de financement ont été décidées en 1964 : elles fixent les conditions d'acquisition et d'aménagement des terrains et celles du transfert de l'école nationale supérieure d'aéronautique.

Ces opérations seront notamment réalisées avec les concours suivants :

Ville de Toulouse.....	2 millions.
F. N. A. F. U.....	12 millions.
Charges communes (chapitre de décentralisation administrative)	18 millions.
F. I. A. T.....	5 millions.

Le coût global de l'opération ne peut encore être chiffré. Il est toutefois confirmé que les équipements généraux seront remboursés par les acheteurs de terrains équipés.

4. — *Interventions diverses du F. I. A. T.*

En dehors de ces grands ensembles, le F. I. A. T. finance ou participe au financement d'opérations diverses ; nous avons résumé le volume de ces interventions dans la première partie du rapport.

Dans sa séance du 5 novembre 1964, le Comité interministériel d'aménagement du territoire a accepté dix nouveaux projets.

1. — Incitations financières aux regroupements de communes par le transfert d'une somme de 7.497.000 F à la tranche communale du F. S. I. R. Votre Commission des Finances proteste contre ce transfert, car elle estime que le rôle du F. I. A. T. n'est pas de favoriser le regroupement des communes, qui ne peut être considéré comme une opération de développement économique ;

2. — Equipement en télécommunications de trois zones industrielles (Saint-Nazaire, Dijon, Nantes) et de quatre Z. U. P. (Saint-Brieuc, Angers, Cherbourg, Alençon). — Extension de l'autocommutation de Brest. — (Coût total 4.545.000 F.) ;

3. — Aménagement de la route du Haut-Verdon dans les Basses-Alpes (1.500.000 F) ;

4. — Amélioration de la route nationale n° 9 dans la partie Nord du Massif Central sur une longueur de 12.765 mètres, pour un coût de 8 millions de francs ;

Votre Commission des Finances proteste contre ces deux transferts au F. S. I. R., celui-ci devant être alimenté par ses ressources normales ;

5. — Subvention au département du Cantal pour l'aménagement de la station de tourisme de Lioran (1 million de francs) ;

6. — Aménagement du port de Calvi (210.000 F) ;

7. — Aménagement des marais de l'Ouest : barrage d'Arzal (4 millions de francs) ;

8. — Aménagement de l'Auvergne—Limousin (Somival), 3,5 millions de francs ;

9. — Construction d'un pont reliant la Roche-sur-Yon à sa zone industrielle (166.500 F) ;

10. — Programme complémentaire portant sur la formation professionnelle des adultes : 13 centres à Anglet, Rochefort, la Roche-sur-Yon, Rouen, Montluçon et Niort. Coût : 3.460.000 F.

LA RÉGIONALISATION DES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT DE 1965

C'est dans le budget de 1964 que, pour la première fois, les crédits d'investissements publics ont été régionalisés. La Délégation à l'aménagement du territoire a été l'élément assurant la cohérence entre les programmes des régions et la régionalisation des crédits d'équipement des ministères.

Le perfectionnement de la régionalisation du budget sera favorisé par une meilleure connaissance de l'économie des régions, notamment par le développement d'une comptabilité économique régionale, ainsi que par la recherche de clés de répartition qui rationaliseraient les décisions en matière de localisation des crédits d'équipement.

C'est en vertu de l'article 3 de la loi n° 62-900 du 4 août 1962 portant approbation du IV^e Plan que le projet de loi de finances

est accompagné d'un document annexe, « récapitulant l'ensemble des efforts financiers prévus par le budget de l'Etat pour l'exécution des tranches opératoires » et comprenant notamment la récapitulation des crédits par secteurs économiques et sociaux et par régions.

Cette optique régionale allait à l'encontre d'une tradition centralisatrice séculaire dont les conséquences déplorables se mesurent à l'hypertrophie aiguë et pourtant toujours accrue de la région parisienne. Elle supposait, en outre, une reconversion intellectuelle des administrations centrales et régionales.

Naturellement, la régionalisation a des limites. Il y a des dépenses d'investissement qui ne sont pas régionalisables, celles des autoroutes ou pour les études et recherches, par exemple. En outre, la part de chaque région dans le total d'un investissement donné est fonction des besoins et des aptitudes propres à cette région. Il ne saurait être question d'une simple répartition proportionnelle. On ne peut comparer que ce qui est comparable. D'autre part, un investissement réalisé dans une région peut avoir des effets bénéfiques d'entraînement sur l'économie des régions voisines.

Selon la région où il s'applique, un investissement, comme par exemple la création d'un collège d'enseignement technique, aura un effet d'entraînement ou d'accompagnement.

La régionalisation du budget d'équipement, si elle n'est pas fondée sur la division entre départements ministériels, n'en reste pas moins sectorielle. C'est, en effet, par secteurs économiques et sociaux, que les crédits régionalisés sont regroupés dans le document annexe.

Il paraît logique d'espérer qu'il sera possible, dans l'avenir, lorsque les besoins et les aptitudes des régions seront mieux connus grâce à l'existence d'une comptabilité économique régionale élaborée, d'adopter une présentation véritablement régionalisée, c'est-à-dire regroupant pour chaque région, l'ensemble des crédits d'investissement. Une telle présentation ne serait pas abstraite dans la mesure où on adopterait ce qu'on peut appeler des « clés de répartition », c'est-à-dire des critères établissant objectivement les besoins en équipements d'une région. Par exemple, en matière d'éducation nationale, on peut connaître le nombre d'enfants à scolariser dans les dix années à venir en fonction de l'évolution de la natalité et

de l'immigration naturelle ou volontaire. A partir de ces données, les besoins de chaque région en écoles peuvent être chiffrés et, compte tenu de l'objectif d'égalisation des chances offertes à tous les enfants, la répartition des crédits scolaires entre les régions devient rationnelle.

Compte tenu de la présentation actuelle, il n'est pas possible de procéder à une analyse des crédits régionalisés, car leur répartition en secteurs économiques et sociaux fait qu'une telle analyse ferait double emploi avec l'examen des budgets des divers ministères techniques.

APERÇUS SUR LES DIVERS FINANCEMENTS DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

La régionalisation des crédits des départements ministériels ne doit pas faire oublier que l'équipement dépend, pour son financement, d'autres sources dont l'importance va croissant depuis quelques années. Dans une étude complètement régionalisée, il serait nécessaire d'examiner ces autres sources de financement.

Il y a tout d'abord le Fonds de Développement économique et social (F. D. E. S.), dont les prêts contribuent pour 2.555.000.000 F au montant global d'autorisations de programme prévues pour les dépenses civiles d'équipement dans le budget de 1965, montant qui s'élève à 23.083.300.000 F.

En 1965, on peut signaler, du point de vue de l'aménagement du territoire « *stricto sensu* », un crédit de 3 millions de francs pour des prêts en faveur des aménagements régionaux et un autre de 150 millions de francs contre 70 millions de francs en 1964, pour des prêts en faveur, notamment, de la conversion et de la décentralisation des entreprises.

La Caisse des Dépôts et Consignations a consenti en 1963 un volume global de prêts à long terme de 7.690 millions de francs consacrés à des opérations d'équipement. Elle a accordé des prêts aux collectivités locales pour 4.610 millions de francs en 1963 et participe au préfinancement de l'infrastructure urbaine et industrielle, soit directement, soit par l'intermédiaire de sa filiale, la Société Centrale d'Équipement du Territoire (S. C. E. T.). Cette dernière a notamment mis en chantier un programme de dix-huit usines, dites « préconstruites », dont elle assure elle-même

la construction et qui sont ensuite cédées à des industriels, sous le régime de la vente à paiement différé. L'implantation régionale de ces usines est la suivante :

Bretagne	10
Basse Normandie	1
Pays de la Loire.....	3
Aquitaine	3
Midi-Pyrénées	1
	<hr/>
Total	18

La S. C. E. T. et ses filiales ont également réalisé ou mis à l'étude de nombreuses zones industrielles.

On peut encore citer le Crédit agricole, qui joue un rôle essentiel dans le financement d'investissements de l'agriculture, ainsi que les sociétés d'économie mixte constituées par les collectivités locales en vue de réaliser des travaux d'équipement de diverses natures.

Ces quelques exemples montrent la diversité des financements qui participent au développement économique régional. Une appréciation complète de la politique d'aménagement du territoire devra, dans un proche avenir, comporter l'examen de l'ensemble des sources de financement qui interviennent dans ce domaine.

Observations de la Commission des Finances.

Au cours de la discussion en Commission du budget des Services généraux du Premier Ministre, *M. Alex Roubert, Président*, est intervenu au sujet de l'opération Languedoc-Roussillon, ainsi que *M. Marcel Pellenc, rapporteur général*. *M. Coudé du Foresto* a évoqué le projet d'assainissement des marais de l'Ouest. *M. Des-cours Desacres* s'est étonné que le F. I. A. T. intervienne pour 7,5 millions de francs en faveur des travaux de voirie des seules communes fusionnées ou regroupées.

Sont intervenus sur les crédits de l'énergie atomique, *MM. Alex Roubert, Président, Bousch et Coudé du Foresto*, ce dernier posant notamment la question de l'importance des réserves d'uranium dans le monde.

M. Coudé du Foresto a également évoqué la poursuite des travaux de l'organisation européenne pour la mise au point de lanceurs d'engins spatiaux (C. E. C. L. E. S. — E. L. D. O.).

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances vous propose d'adopter le budget des Services généraux du Premier Ministre.

ANNEXE

OPERATIONS DU FONDS D'INTERVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉGIONS de programme.	DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	DÉPARTEMENTS	MINISTÈRES INTÉRESSÉS	DATE de la décision du comité interministériel.	MONTANT des autorisations de programme. Milliers de F.
Nord	Terrain de sports Z.U.P. des Nouvelles-Synthes	Nord.	Jeunesse et Sports.	31 juillet 1963.	450
	Elimination de « points noirs » routiers	Nord.	Travaux publics (F. S. I. R.).	2 juin 1964.	(1) 790
	Subvention pour l'assainissement de l'agglomération de Lille- Roubaix-Tourcoing	Nord.	Intérieur.	2 juin 1964.	4.000
					4.790
					5.240

(1) Sur une contribution d'ensemble de 5 millions.

Picardie	Foyer de jeunes Z. U. P Amiens- Est	Somme.	Jeunesse et sports.	31 juillet 1963.	700
Centre	Centre social à Joué-lès-Tours (Z. H. de Morier).....	Indre-et-Loire.	Santé publique.	6 novembre 1963.	220
Haute-Normandie ..	Equipement téléphonique d'une Z. U. P. à Rouen.....	Seine-Maritime.	Postes et Télé- communications.	6 novembre 1963.	790
	Centre social au Havre Z. H. de la Mare Rouge.....	Seine-Maritime.	Santé publique.	6 novembre 1963.	268
					1.058
Basse-Normandie ..	Terrain de sports G.E. de la Gué- rinière, à Caen.....	Calvados.	Jeunesse et Sports.	31 juillet 1963.	305
	Equipement téléphonique d'une Z. U. P. à Caen.....	Calvados.	Postes et Télé- communications.	6 novembre 1963.	440
	Foyer de jeunes travailleurs à Cherbourg	Manche.	Santé publique.	6 novembre 1963.	408
	Remembrement rural dans les bocages de l'Ouest.....	Manche.	Agriculture.	6 novembre 1963.	(2) 2.100
					3.253

(2) La contribution du F. I. A. T. (5 millions) à un ensemble d'opérations de remembrement rural concernant plusieurs régions de programme intéressées
la Basse-Normandie pour environ 2,1 millions.

RÉGIONS de programme.	DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	DÉPARTEMENTS	MINISTÈRES INTÉRESSÉS	DATE de la décision du comité interministériel.	MONTANT des autorisations de programme. Milliers de F.
Bretagne	Modernisation de l'axe routier Rennes—Châteaulin	Ille-et-Vilaine.	Travaux publics (F. S. I. R.).	21 mai 1963.	10.000
	Terrain de sports Z. U. P. à Rennes	Ille-et-Vilaine.	Education nationale.	31 juillet 1963.	750
	Lycée polyvalent et C. E. T. de Redon	Ille-et-Vilaine.	Education nationale.	31 juillet 1963.	5.500
	Création d'une Z. I. Kerpont-Bras- en-Caudan	Morbihan.	Travaux publics.	23 décembre 1963.	2.500
	Lycée polyvalent et C. E. T. de Carhaix	Finistère.	Education nationale	24 mars 1964.	5.620
	Elimination de « points noirs » routiers	Finistère.	Travaux publics (F. S. I. R.)	2 juin 1964.	(3) 770
	Equipement de ports de plaisance (Binic, Quiberon, Gildas- de-Rhuys)	Côtes-du-Nord et Morbihan.	Travaux publics.	2 juin 1964.	2.070
					27.210

(3) Sur une contribution d'ensemble du F. I. A. T. de 5 millions à cette catégorie d'opérations.

Pays de la Loire...	Terrain de sports G. E. Derval- lières à Nantes.....	Loire-Atlantique.	Jeunesse et sports.	31 juillet 1963.	825
	Equipement téléphonique d'une Z. U. P. à Nantes.....	Loire-Atlantique.	Postes et Télécommunications.	6 novembre 1963.	350
	Centre social Z. U. P. d'Allomes.	Sarthe.	Santé publique.	6 novembre 1963.	372
	Centre social de Belle-Beille à Angers	Maine-et-Loire.	Santé publique.	6 novembre 1963.	200
	Assainissement de la vallée de l'Authyon	Maine-et-Loire.	Agriculture.	6 novembre 1963.	1.500
	Remembrement rural dans une zone de bocages.....	Mayenne.	Agriculture.	6 novembre 1963.	(4) 900
	Deuxième ligne de ponts à Nantes.	Loire-Atlantique.	Travaux publics.	24 mars 1964.	1.000
	Amélioration de la RN 771 entre Saint-Nazaire et Savenay.....	Loire-Atlantique.	Travaux publics.	24 mars 1964.	2.000
	Reconstruction de l'école d'infir- mières de Nantes.....	Loire-Atlantique.	Santé publique.	2 juin 1964.	4.000
	Elimination de « points noirs » routiers	Loire-Atlantique et Vendée.	Travaux publics.	2 juin 1964.	820
	Alimentation en eau potable de la côte Nord vendéenne.....	Vendée.	Agriculture.	2 juin 1964.	2.500
	Création d'une section de F. P. A. à Nantes.....	Loire-Atlantique.	Travail.	2 juin 1964.	155
					14.622

(4) La contribution du F. I. A. T. (5 millions) à un ensemble d'opérations de remembrement rural intéresse les pays de la Loire pour environ 900.000 F.

RÉGIONS de programme.	DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	DÉPARTEMENTS	MINISTÈRES INTÉRESSÉS	DATE de la décision du comité interministériel.	MONTANT des autorisations de programme. Milliers de F.
Poitou-Charente ...	Terrain de sport Z. U. P. Mireuil à la Rochelle.....	Charente-Maritime.	Jeunesse et sports.	31 juillet 1963.	650
	C. E. T. de Bressuire.....	Deux-Sèvres.	Education nationale.	6 novembre 1963.	4.200
	Foyer de jeunes travailleurs à Poitiers	Vienne.	Santé publique.	6 novembre 1963.	331,5
	Subvention pour l'équipement du port de plaisance de la Rochelle	Charente-Maritime.	Travaux publics.	2 juin 1964.	420
					5.601,5
Limousin	Lycée technique de Guéret.....	Creuse.	Education nationale.	6 novembre 1963.	3.900
	Amélioration R. N. 89 dans la traversée du Massif Central entre Brive et Feurs.....	Corrèze.	Travaux publics.	6 novembre 1963.	(5) 2.300
	Remembrement rural dans le bassin de Brive.....	Haute-Vienne.	Agriculture.	6 novembre 1963.	(6) 900
	Elimination de « points noirs » routiers	Haute-Vienne.	Travaux publics.	2 novembre 1963.	(7) 400
					7.500

(5) L'autorisation de programme de 6,3 millions se répartit entre : Limousin, Auvergne et Rhône-Alpes.

(6) La participation du F. I. A. T. à un ensemble d'opérations de remembrement rural concerne plusieurs régions de programme, intéressant la Corrèze pour environ 900.000 francs, sur une contribution totale du F. I. A. T. de 5 millions.

(7) Evaluation approximative de la part revenant à la Haute-Vienne sur l'ensemble du financement du F. I. A. T. pour l'opération considérée.

Aquitaine.....	Collège agricole de Libourne (achat du terrain).....	Gironde.	Agriculture.		300
	Maison de jeunes G. E. parc Luze à Bordeaux.....	Gironde.	Jeunesse et sports.	31 juillet 1963.	600
	Raccordement du nouveau pont de Bordeaux à la voirie urbaine	Gironde.	Travaux publics (F. S. I. R.).	31 juillet 1963.	2.550
	Equipement téléphonique de la Z. I. de Bassens.....	Gironde.	Postes et télé- communications.	6 novembre 1963.	1.400
	Approfondissement de chenaux d'accès du port de Bordeaux..	Gironde.	Travaux publics.	24 mars 1964.	2.500
	Reconstruction de l'hôpital de Marmande	Lot-et-Garonne.	Santé publique.	2 juin 1964.	2.000
	Amélioration de la R. N. 113 entre Langon (Gironde) et Narbonne (Aude)	Aude, Gironde, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne.	Travaux publics (F. S. I. R.).	2 juin 1964.	(8) 3.250
	Elimination de « points noirs » routiers	Dordogne.	Travaux publics.	2 juin 1964.	(8) 1.000
	Alimentation en eau potable de la commune de Biscarosse....	Landes.	Agriculture.	2 juin 1964.	450
					14.050

(8) Evaluation approximative de la part revenant à la région sur l'ensemble du financement du F. I. A. T. pour l'opération considérée.

RÉGIONS de programme.	DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	DÉPARTEMENTS	MINISTÈRES INTÉRESSÉS	DATE de la décision du comité interministériel.	MONTANT des autorisations de programme. Milliers de F.
Midi-Pyrénées	Lycée technique de Decazeville.	Aveyron.	Education nationale.	6 novembre 1963.	4.300
	Irrigation d'un secteur agricole dans la moyenne Garonne....	Tarn-et-Garonne. Haute-Garonne.	Agriculture.	31 juillet 1963.	6.300
	Réserve foncière pour l'implan- tation du complexe aéro- spatial de Toulouse-Espinet...	Haute-Garonne.	Armées.	2 juin 1964.	5.000
	Amélioration de la R. N. 113 entre Langon (Gironde) et Narbonne (Aude).....	Gironde. Tarn-et-Garonne. Lot-et-Garonne. Haute-Garonne. Aude.	Travaux publics.	2 juin 1964.	(9) 3.350
	Subvention pour la construction du viaduc de la Croix-Saint- Pierre à Toulouse.....	Haute-Garonne.	Intérieur.	2 juin 1964.	3.400
					<u>22.350</u>

(9) Sur un montant total de 10 millions consacrés par le F. I. A. T. à cette opération.

Champagne	Mise hors gel de la R. N. 4 entre Sézanne et Sommesous.....	Marne.	Travaux publics (F. S. I. R.).	2 juin 1964.	10.000
Lorraine	Gymnase C. E. de Saint-Nicolas- en-Forêt	Moselle.	Jeunesse et sports.	31 juillet 1963.	350
	C. E. T. de Langres et de Piennes.	Meurthe-et-Moselle.	Education nationale.	31 juillet 1963.	2.500
	C. E. T. de Pompey.....	Meurthe-et-Moselle.	Education nationale.	31 juillet 1963.	2.000
	P. M. I. et halte-garderie à Uckange	Moselle.	Santé publique.	6 novembre 1963.	66,2
	Rénovation du quartier Saint- Sébastien à Nancy.....	Meurthe-et-Moselle.	Intérieur.	2 juin 1964.	1.100
					<u>6.016,2</u>
Alsace	Centre social cité Bel-Air à Mulhouse	Haut-Rhin.	Santé publique.	6 novembre 1963.	440,4
	Mise à grand gabarit du canal Niffer-Mulhouse	Haut-Rhin.	Travaux publics.	24 mars 1964.	5.000
					<u>5.440,4</u>

RÉGIONS de programme.	DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	DÉPARTEMENTS	MINISTÈRES INTÉRESSÉS	DATE de la décision du comité interministériel.	MONTANT des autorisations de programme. Milliers de F.
Franche-Comté	Bassin de natation de Grand-Charmont	Doubs.	Jeunesse et sports.	31 juillet 1963.	175
	Remembrement rural dans la Haute-Saône	Haute-Saône.	Agriculture.	6 novembre 1963.	1.100
					(10) 1.275

(10) La contribution du F. I. A. T. (5 millions) à un ensemble d'opérations de remembrement rural concernant plusieurs régions de programme intéresses la Haute-Saône pour environ 1,1 million.

Bourgogne	Construction d'une route expresse de liaison Chalon-sur-Saône. Montceau-les-Mines, le Creusot.	Saône-et-Loire.	Intérieur. (F. S. I. R. départemental.)	6 novembre 1963.	5.000
Auvergne	Maison de jeunes G. E. de Saint-Jacques à Clermont-Ferrand...	Puy-de-Dôme	Jeunesse et sports.	31 juillet 1963.	500
	Lycée polyvalent de Thiers.....	Puy-de-Dôme.	Education nationale.	6 novembre 1963.	3.000
	Extension lycée technique du Puy (achat de terrain).....	Haute-Loire.	Education nationale.	6 novembre 1963.	175
	Amélioration de la RN 89 dans la traversée du Massif Central...	Puy-de-Dôme.	Travaux publics.	6 novembre 1963.	(11) 3.800
					7.475

(11) Sur une autorisation de programme de 6,3 millions répartie entre Limousin, Auvergne et Rhône-Alpes.

Rhône - Alpes.....	Salle de sport G. B. de Caluire...	Rhône.	Jeunesse et sports.	31 juillet 1963.	600
	Amélioration de la RN 89 dans la traversée du Massif Central entre Brive et Feurs.....	Loire.	Travaux publics.	6 novembre 1963.	(12) 200
	Accès routier de la vallée de Bellerive	Savoie.	Travaux publics.	24 mars 1964.	2.000
	Subvention pour la réalisation de l'itinéraire n° 3 de traverse de Lyon	Rhône.	Intérieur.	2 juin 1964.	2.550
					5.350

(12) Sur une autorisation de programme de 6,3 millions répartie entre Limousin, Auvergne et Rhône-Alpes.

RÉGIONS de programme.	DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	DÉPARTEMENTS	MINISTÈRES INTÉRESSÉS	DATE de la décision du comité interministériel.	MONTANT des autorisations de programme. Milliers de F.
Languedoc	Aménagement de la RN 107 bis entre Alès et Florac.....	Lozère et Gard.	Travaux publics. (F. S. I. R.).	31 juillet 1963.	1.890
	Démoustication côte Languedoc- Roussillon	Lozère et Gard.	Intérieur.	31 juillet 1963.	2.165
	Amélioration de la RN 113 entre Langon (Gironde) et Narbonne (Aude).....	Gironde, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Aude.	Travaux publics. (F. S. I. R.).	2 juin 1964.	(13) 3.400
	Elimination de « points noirs » routiers	--	Travaux publics.	2 juin 1964.	(14) 1.220
					8.675

(13) Sur un montant total de 10 millions consacrés par le F. I. A. T. à cette opération.

(14) Sur une contribution de 5 millions à une opération d'ensemble concernant plusieurs régions.

Provence — Côte d'Azur — Corse.	Acquisitions foncières dans le golfe de Fos (avance au F. N. A. F. U.)	Bouches-du-Rhône.	Construction (F. N. A. F. U.).	2 juin 1964.	10.000
	Aménagements portuaires à Fos (digue)	Bouches-du-Rhône.	Travaux publics.	»	10.000
	Automatisation de l'équipement téléphonique de la côte varoise	Var.	Postes et télécommunications.	»	6.465
	Equipement téléphonique de la Z. I. d'Avignon.....	Vaucluse.	Postes et télécommunications.	»	330
	Amélioration de la RN 198 entre Bastia et Porto-Vecchio.	Corse.	Travaux publics.	»	4.000
	Liaison téléphonique Bastia- Ghisonnacia	Corse.	Postes et télécommunications.	»	2.200
	Adduction d'eau potable sur la rive Sud du golfe d'Ajaccio..	Corse.	Agriculture.	»	400
	Service de transports aériens...	Corse.	Agriculture.	»	(15)
	Subvention pour assainissement urbain à Marseille.....	Bouches-du-Rhône.	Intérieur,	»	2.600
					35.995

(15) Il s'agit d'une garantie de: 1,3 million donnée par le F. I. A. T. à la compagnie Air-Transports.

TROISIEME PARTIE

JOURNAUX OFFICIELS

Les dépenses ordinaires et en capital passent de 18.306.772 F à 19.874.111 F en 1965, soit une augmentation de 8,6 %. Cette augmentation est imputable aux augmentations de salaires et charges sociales du personnel ouvrier de l'imprimerie et de traitements du personnel administratif.

De janvier 1963 à septembre 1964, quatre protocoles d'accord aménagèrent les salaires et modifièrent certaines dispositions de la convention collective de la presse parisienne. Les majorations ont été de 3,45 % à compter du 15 janvier 1963, 3,13 % à compter du 15 juillet 1963, 1,92 % à compter du 14 décembre 1963 et 3,17 % à compter du 1^{er} février 1964.

Evolution des dépenses inscrites au chapitre 34-02 de 1963 à 1965.

DESIGNATION	ANNEE 1963	PREVISIONS	
		Année 1964.	Année 1965.
Composition	7.881.000	8.900.000	8.920.000
Impression	1.673.400	1.930.000	1.940.000
Distribution, expédition, brochage, entretien, abonnements, ventes, etc.	7.216.800	8.000.000	8.020.000
Totaux bruts	16.771.200	18.830.000	18.880.000
<i>A déduire :</i>			
Remboursements effectués par le Sénat et certains ministères pour travaux spéciaux	3.590.000	4.190.000	4.190.000
Totaux nets des dépenses.	13.181.200	(1) 14.640.000	(2) 14.690.000

(1) Les dépenses pour 1964 ont été évaluées d'après la situation réelle au 31 août 1964, mais les chiffres définitifs peuvent varier selon l'importance des travaux du Parlement et le volume des rapports budgétaires annexés au compte rendu des débats.

(2) Les prévisions de 1965 sont les mêmes que celles de l'année 1964, compte tenu toutefois de l'incidence, en année pleine, de l'augmentation des salaires du 1^{er} février 1964 (+ 50.000 F).

Ce personnel compte 785 unités dont :

320 (linotypistes, typographes, correcteurs, clichés) de la Société de composition et impression des Journaux officiels ;

465 (encadrement, services d'entretien, brochure, expédition, vendeurs) relevant directement de l'administration.

Depuis 1881 la composition et l'impression des Journaux officiels sont confiées à une association ouvrière. Le conseil d'administration et le directeur de l'association sont élus par leurs pairs qui assurent une discipline parfaite de tout le personnel : il y a actuellement 160 actionnaires et l'association utilise les services de 160 ouvriers spécialistes parmi lesquels les nouveaux actionnaires sont choisis pour pallier les mises à la retraite et les vacances.

Le litige que votre Commission avait eu à connaître l'an dernier entre la direction et l'Agence Havas sur les conditions de renouvellement du central de régie publicitaire, a été réglé. Le nouveau marché de gré à gré est dans son ensemble la reconduction du précédent : sa durée est ramenée de deux années à un an et le taux de remise est porté de 2,5 % à 2,6 %.

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances vous propose d'adopter le budget des Journaux officiels pour 1965.

QUATRIEME PARTIE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Les dépenses ordinaires passent de 17.225.000 à 17.505.360 F. Cette augmentation est due uniquement à l'amélioration des rémunérations de la fonction publique.

Ce budget n'appelle aucune observation de la part de votre Commission des Finances qui vous en propose l'adoption.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 48.

Financement de grands travaux intéressant le district de Paris.

Texte. — Les parts respectives de l'Etat, du district de la région de Paris et des collectivités locales intéressées dans la réalisation des travaux d'intérêt général concernant la région parisienne, prévus par l'article 37 de la loi n° 64-707 du 10 juillet 1964, sont fixées pour 1965 aux montants suivants (en autorisations de programme) :

Métro régional express :

Etat : 100 millions de francs ;
District : 100 millions de francs.

Boulevard périphérique :

Etat : 80 millions de francs ;
Ville de Paris : 80 millions de francs ;
District : 40 millions de francs.

Commentaires. — Cet article est une application de l'article 37 de la loi n° 64-707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne, qui a prévu que les lois de finances pouvaient donner un caractère prioritaire à des travaux d'intérêt général concernant la région de Paris et désigner les parts supportées par l'Etat, le district et les collectivités locales dans le financement de ces travaux. Pour 1965, les programmes relatifs au métro express régional et au boulevard périphérique ont été choisis.

En ce qui concerne le métro régional, les autorisations de programme pour 1965 ont été fixées à 200 millions de francs, dont la moitié à la charge de l'Etat. Ces crédits figurent au chapitre 63-90 du budget des travaux publics pour 100 millions de francs en autorisations de programme et 15 millions de francs en crédits de paiement pour les mesures nouvelles.

Les autorisations de programme, en 1965, pour le boulevard périphérique, sont également de 200 millions de francs, dont 40 % à la charge de l'Etat, soit 80 millions de francs. Cette somme est répartie entre le Fonds spécial d'investissement routier pour 30 millions de francs et les charges communes pour 50 millions de francs.

Votre Commission des Finances vous propose d'adopter cet article.

Article 72.

Intégration des fonctionnaires du corps autonome des administrateurs des affaires d'outre-mer.

Texte. — Les fonctionnaires du corps autonome des administrateurs des affaires d'outre-mer pourront solliciter leur intégration dans les corps de fonctionnaires de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat où ont été versés les administrateurs de la France d'outre-mer en application de l'ordonnance n° 58-1036 du 29 octobre 1958. Pour bénéficier de cette disposition, les intéressés devront :

1. Etre âgés de moins de quarante-cinq ans à la date de publication de la présente loi ;
2. Etre placés, à la date de l'option, dans une position autre que le congé spécial ;
3. Avoir été nommés dans leur corps par décret publié avant le 1^{er} octobre 1962.

Un règlement d'administration publique précisera les conditions de cette intégration.

Commentaires. — Cet article nouveau résulte d'un amendement de M. André Voisin, accepté par le Gouvernement.

Son objet est de rouvrir le droit à option en faveur des jeunes administrateurs de la France d'outre-mer qui avaient choisi d'être affectés dans le corps autonome des administrateurs des affaires d'outre-mer afin de permettre leur intégration dans les corps de fonctionnaires de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat.

Nombre d'administrateurs de la France d'outre-mer avaient opté pour le corps autonome des administrateurs des affaires d'outre-mer, qui, bien que corps d'extinction, semblait offrir de larges possibilités de carrière et de responsabilités. Mais la réalité, tant sur le plan des avantages statutaires que sur celui des affectations, n'a pas répondu aux espoirs des intéressés. La réouverture, sous certaines conditions, du droit à option leur permettra donc de réorienter leur carrière dans une meilleure direction.

Votre Commission des Finances vous propose d'adopter cet article.